N° 82. — 2e Année. LE NUMERO : 10 CENTIMES Dimanche 8 Juin au Dimanche 15 Juin 1902.

LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche

Organe de la Confédération Générale du Travail

TARIF DES ABONNEMENTS :
FRANCE..... Un An : 5 fr. — Six Mois : 2 fr. 50 — Trois Mois : 1 fr. 50
EXTÉRIEUR. Un An : 7 fr. 50. — Six Mois : 4 fr. — Trois Mois : 2 fr.
Les Abonnements partent du 1er de chaque mois

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
A la Bourse du Travail, 3, Rue du Château-d'Eau, 3, Paris (Xe Arrond.)
Bureau 8, 1er Étage. — Téléphone 256-81

Tous les Syndicats adhérents à la *Confédération Générale du Travail* doivent revêtir leurs correspondances, circulaires, etc., du *LABEL CONFÉDÉRAL*.

LA Grève des Tabacs

Depuis l'épidémie réformiste qui, comme une des sept plaies d'Egypte, s'est abattue sur le prolétariat, bien du temps a été perdu en d'inutiles controverses, pour le plus grand profit de la bourgeoisie.

J'ai souvent rénété, dans cet organe — et nombre de camarades l'ont démontré aussi ! — que le prolétariat n'obtient, au point de vue matériel, que ce qu'il impose.

Dire cela devient un lieu commun. Or, il est pénible de constater qu'après toutes les souffrances, toutes les misères et les exploitations dont la classe ouvrière est victime, une partie du prolétariat, induite en erreur par les rhéteurs politiciens, espère encore des améliorations du système réformiste basé sur la résignation, — qui confine à la lâcheté.

Le conflit qui vient d'éclater dans le prolétariat des Tabacs est la meilleure preuve de l'inanité du système réformiste érigé à grand renfort de grosse caisse sur le dos des travailleurs.

Seuls, parmi la masse ouvrière, les travailleurs de l'Etat peuvent se flatter d'avoir profité un tant soit peu de cette invention réformatrice politico-fumiste ; seuls — soit dit sans les critiquer ou vouloir les froisser en quoi que ce soit — ils ont tiré un mince bénéfice de cette nouvelle découverte pharmaceutique de pilules réformistes qui devaient guérir tous les maux de l'humanité, depuis les rages de dents jusqu'au paupérisme.

Or, je constate que les privilégiés de cette nouvelle manne ne sont point satisfaits. Et même, bizarre coïncidence, c'est ceux sur qui la manne réformiste s'est épandue en une relative profusion qui sont les moins satisfaits.

Que de fois n'ont pas été signalés les dangers de l'aristocratie ouvrière !

Eh bien ! le système réformiste n'a convergé qu'à cela : couper le prolétariat en deux, en favorisant une catégorie au détriment de l'autre ; en choyant les travailleurs de l'Etat et dédaignant les ouvriers des patrons privés. Quelle chance si on eût pu créer une aristocratie ouvrière, vaniteuse de ses dérisoires autant que menus privilèges, et ne voulant pas se commettre avec les moins favorisés ! Quel triomphe si, par ce moyen hypocrite, on eût pu créer dans le prolétariat une classe de satisfaits par persuasion et empêcher la cohésion ouvrière, afin de continuer à vivre de nos divisions, souvent incompréhensibles pour nous-mêmes.

Heureusement, cela n'a pas pris. Entre autres, ont été réfractaires les camarades des tabacs, qui, groupés en une puissante fédération, reliée à la Confédération du Travail, ont toujours lutté avec la masse des travailleurs ; ils n'ont pas voulu se catégoriser à part, s'isoler du bloc prolétarien. Ils n'ont pas voulu, surtout, sous le prétexte de réformes, plus ou moins anodines, endurer sans protester les vexations, les passe-droits, les manies d'exploitation que se permettent certains garde-chiourmes.

Donc, si les camarades des tabacs — qui, avec quelques autres employés de l'Etat, ont été les seuls à bénéficier faiblement du système réformiste — sont obligés de se révolter contre les résultats négatifs ou désagréables de ce système, n'y a-t-il pas là de quoi prêter à la réflexion ? Et alors, on se demande par quelle étrange conception certains militants — de corporations qui n'ont en rien profité de la manne réformiste — s'obstinent à mettre leur confiance en ce système suranné qui se trouve condamné par ceux-mêmes qui en ont légèrement bénéficié.

La dévouée citoyenne Jacoby a lumineusement démontré de quelle drôle de façon est appliqué, dans les tabacs, le système réformiste.

Peu importent les longues années de labeur de certaines ouvrières ; peu importent les maladies contractées à manipuler la substance toxique qu'est le tabac... Après ces années de dur labeur, après avoir usé sa jeunesse pour produire de plus gros bénéfices à l'Etat, au moment où l'ouvrière, fatiguée avant l'âge et mère de famille, aurait besoin de gagner un peu plus — ne serait-ce que pour soigner son organisme délabré par une production intensive — elle est dédaignée. Un tantinet d'avancement ment lui est dû, mais les garde-chiourmes lubriques veillent ! Ils sont placés là par faveur gouvernementale et réformiste et ils ont les pouvoirs les plus étendus — en récompense de certains services plus ou moins discutables. Ces individus ont, comme les satyres de la mythologie, jeté leurs regards pervers sur les femmes ou fillles du peuple : de l'avancement et subir mes caprices ou conserver « l'honneur » et la servitude... Tel est le dilemme posé par ces vampires modernes sous l'œil bienveillant du gouvernement inventeur de la vaste duperie réformiste.

Heureusement, les camarades des deux sexes, qui travaillent dans les manufactures des tabacs, ont compris l'ignominie de tels marchandages et, comme ils sont fortement groupés dans leur vigoureuse fédération, ils ont mis le holà : « Pas d'exploitation plus intense, sous prétexte de récompense aux uns ou aux unes, reconnus plus doués. Pas de favoritisme ! »

Et comme les travailleurs des tabacs sont merveilleusement groupés, comme ils savent quelle est la puissance de l'entente et de la solidarité, ils ont chance de réussir. Si la manufacture de Reuilly, qui a engagé le conflit, eût été seule à combattre, elle eût été probablement vaincue. Mais il n'en est pas ainsi ! Par solidarité, les travailleurs des autres manufactures sont entrés en lice, — presque partout, le travail a été suspendu, — et devant une telle levée en masse, l'Etat sera obligé de s'incliner.

La lutte des camarades des tabacs aura donc double avantage :

1° Mettre une fois de plus en pleine lumière la puissance de la solidarité ouvrière ;

2° Rendre à peu près impossible la coupure, désirée par certains, entre les travailleurs de l'Etat et les ouvriers des industries diverses.

En se soulevant contre l'iniquité, en recourant à la grève, les ouvriers des tabacs ont affirmé leur accord avec tout le prolétariat et ils sont en droit de compter sur l'aide de tous, — qui ne leur fera pas faute !

Ainsi sera évité le partage tendancieux que certains politiciens s'ingénient à faire par la question des réformes : le prolétariat restera uni.

Groupés dans nos syndicats, dans nos fédérations, à la Confédération, par nos discussions sociales, nous déjouerons les manœuvres hypocrites de la Bourgeoisie et nous préparerons la venue de l'heure finale où tous les ouvriers de l'Etat, du bâtiment, de la métallurgie, de l'alimentation, des industries diverses, en un accord suprême, levés pour la Grève générale, feront crouler la société capitaliste.

Amédée Bousquet.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous avisons les camarades qui, au 1er juin, n'avaient pas renouvelé leur abonnement, que nous avons fait, *cette semaine*, recouvrer leur abonnement par la poste.

Pour nous couvrir des frais de recouvrement, nous avons ajouté 25 centimes au montant de l'abonnement ; ce qui fait 2 fr. 75 pour les abonnés de six mois et 5 fr. 25 pour les abonnés d'un an.

Henri Girard

La semaine dernière a vu la disparition d'un bon militant syndicaliste, d'un vaillant camarade : Henri Girard.

Vendredi soir, il était encore au bureau de *La Voix du Peuple* et rien ne faisait prévoir que, deux heures après, une congestion cérébrale l'abattrait en quelques minutes.

L'an dernier notre ami était gérant de *La Voix du Peuple* et on n'a pas oublié qu'il y a trois semaines il comparaissait à Bourges, pour un article prétendu diffamatoire envers un patron de Fourchambault. Son attitude au tribunal fut celle d'un convaincu qu'aucune responsabilité n'apeure.

Il y a quelques années Girard était membre du P. O. S. R. Mais, peu à peu, il s'en était détaché pour se consacrer entièrement à la propagande syndicale. Il fut, en quelque sorte, la personnification de l'idée de Grève générale. Depuis que le Comité de propagande de la Grève générale a été fondé, il en est resté l'actif secrétaire et il ne marchandait ni son temps, ni sa peine quand il s'agissait de répandre les idées d'émancipation sociale.

Dès son jeune âge il s'affilia au Syndicat de sa corporation et il en resta toujours un militant. Il était membre du Comité fédéral de la Métallurgie et ne bornait pas à cela son activité. Délégué au Comité fédéral des Bourses et délégué du Comité Confédéral, il était un infatigable propagandiste.

—o—

Les obsèques d'Henri Girard ont eu lieu dimanche, à trois heures et demie de l'après-midi.

Au départ de la maison mortuaire, avenue Parmentier, un millier de citoyennes et de citoyens avaient tenu à affirmer une dernière fois combien grandes étaient leurs sympathies pour ce militant et en quelle estime ils le tenaient.

Le convoi, par la rue d'Allemagne, s'est dirigé vers le cimetière de Pantin.

Comme les autorités ne perdent jamais une occasion de prouver leur stupide inutilité, le préfet de police avait jugé bon de mobiliser quelques escouades de sergents de ville qui, jusqu'à la tombe, ont escorté le convoi.

Sur la tombe, le camarade Griffuelhes (au nom de *La Voix du Peuple*), Robert (au nom du Comité Confédéral), Brat (au nom de l'Union Fédérale de la Métallurgie) et Faberot (au nom de la Fédération de la Chapellerie) ont prononcé quelques paroles d'adieu à ce brave camarade, si vite disparu, en pleine force, puisqu'il était à peine âgé de 52 ans.

Les Paroles et les Actes

Ce n'est pas ici le lieu de rééditer et d'exposer les dissensions qui animent les diverses écoles socialistes. Seulement, il est de notre devoir de signaler tous les manquements à la solidarité ouvrière, — et nous le ferons, chaque fois que nous aurons le regret d'en constater.

Il y a quelques jours, le Parti Socialiste qui s'affirme adversaire du « tout ou rien » et se prétend seul logique en acceptant toutes les réformes, tant minimes soient-elles, pourvu qu'elles soient favorables aux travailleurs, organisait un grand banquet, au Salon des Familles, avenue de Saint-Mandé.

En de telles circonstances, les organisations ouvrières exigent que le tenancier de l'établissement recrute le personnel supplémentaire, nécessaire au service, parmi les syndiqués ; il ne peut, avec son nombre normal d'employés, suffire au service ; il lui faut des extras. Donc, rien de plus simple que de le prier de s'adresser au Syndicat.

La Commission d'organisation du banquet socialiste de Saint-Mandé a négligé cette mesure de solidarité et, ce qui est plus grave : ce n'est pas par oubli, — auquel cas on pourrait, jusqu'à un certain point, l'excuser.

Le Syndicat des ouvriers Restaurateurs fit une démarche près de cette Commission d'organisation qui promit d'intervenir auprès du patron de l'établissement.

Mais elle promit timidement ! Songez donc, ce bon patron s'était engagé à servir un excellent dîner au prix de cinq francs... Et puis, la démarche du Syndicat était un peu tardive.

Comme conclusion, pour servir ces *rouges*, le patron embaucha des *jaunes* recrutés par un racoleur aux Halles Centrales.

La Commission d'organisation du banquet laissa faire. Cette brave Commission ignorait, ou avait « oublié » les décisions prises par les Congrès corporatifs de Rennes 1897, Paris 1900, Lyon et Nice 1901 sur le *Label*. Cette brave Commission n'a, non plus, jamais lu, en quatrième page de certain grand journal, l'annonce suivante :

Travailleurs, exigez dans les restaurants marchands de vins, coopératives, etc., d'être servis dans des litres portant ces mots : VERRERIE OUVRIERE.

Nous, nous l'avons lue cette annonce. Et nous avons eu à cœur d'exiger des bouteilles de la *Verrerie ouvrière*.

Pourquoi la Commission d'organisation du banquet socialiste de Saint-Mandé n'a-t-elle pas pratiqué la solidarité qui se prêche dans « son » journal ?

Serait-ce que des paroles aux actes il y a trop loin ?

Louis Abrioux.

ICI ET LA

Profession dangereuse

Le professeur berlinois Sommerfeld, chargé par le gouvernement allemand d'une statistique médicale sur les risques professionnels de la tuberculose, est arrivé à des résultats désolants pour le métier de carrier et de tailleur de pierres.

La statistique publiée porte sur une période de quatorze années et comprend 2.015 individus. Un tiers de ceux-ci mourait pendant cette période par suite d'affections tuberculeuses ou lésions des voies respiratoires.

L'inspection du travail

C'est la poussière causée par le travail qui est la cause déterminante du mal. A des degrés divers, cependant, car, si celle du marbre est la moins dangereuse, celle du granit l'est davantage ; puis, c'est celle du silex, et, enfin, la plus redoutable est celle du grès des pierres meulières.

Un décret vient de réorganiser le service de l'inspection du travail. Le nombre des inspecteurs du travail est fixé comme suit :

11 inspecteurs divisionnaires ;

110 inspecteurs ou inspectrices départementaux répartis en cinq classes, dont le traitement varie de 3.000 à 5.000 francs.

Les inspecteurs et inspectrices stagiaires reçoivent un traitement de 2.400 francs.

Le comble du polissage

Le comble de l'aptitude professionnelle pour un polisseur ?

C'est de prendre un sergot *brut* et de le rendre poli.

LA RÉPARTITION de la Souscription Remboursable

CLOTURE DE LA DISTRIBUTION

Dans sa séance du 27 mai, le Comité confédéral a décidé de maintenir irrévocablement la date du 1er juin, comme dernière limite pour la livraison des lots de la souscription remboursable.

Pour les savons de toilette, *il a été décidé d'en continuer la distribution SEULEMENT POUR LA PROVINCE durant encore quelques jours.*

Nous prions donc les organisations qui n'auraient pas encore reçu la quantité de savons de toilette *qui leur est nécessaire, de nous en aviser au plus tôt.*

La distribution des savons de toilette *s'effectue à la Bourse du Travail de chaque ville et, à défaut de Bourse, au siège du syndicat le plus important.*

Comme de juste, la distribution ne s'en effectue que sur présentation de chaque billet.

Chez les Mineurs

Le Congrès de Saint-Etienne. — Tentative de rapprochement entre les deux fractions. — Le Congrès de Commentry.

Le Congrès que nous avons annoncé la semaine dernière vient de se tenir à Saint-Etienne. Y ont participé les organisations minières suivantes :

Syndicat de Saint-Etienne, représenté par *Cotte Jean* et *Villemet*. — Firminy, par *Brioude* et *Larouère*. — La Ricamarie, par *Blachier* et *Philippot*. — Grand-Croix, par *Revol*. — Sainte-Florine, par *Joubert*. — La Talaudière, par *Giray*, *Besson* et *Delay*. — La Vernade, par *Escalier*. — Decazeville, par *Grand*. — Champagnac-les-Mines, par *Galmiche*. — Montceau-les-Mines, par *Merzet*. — Epinac, par *Bertin*.

Le Congrès, dans une pensée d'union et pour éviter de couper en deux l'organisation corporative des mineurs, a décidé de tenter la réorganisation de la Fédération nationale sur des bases moins étroites. Dans ce but, il a été décidé de participer au prochain Congrès des mineurs, décidé par le Congrès d'Alais, et qui se tiendra à Commentry, en août prochain.

Le Congrès de Saint-Etienne a élaboré un intéressant et important projet de revision des statuts de la Fédération, destiné à être soumis à ce Congrès.

D'après ce projet, la cotisation fédérale ne serait que d'un centime par membre et par mois, tandis qu'elle est aujourd'hui de deux ; en outre, le nombre des délégués aux Congrès est fixé d'après le chiffre de syndiqués et diverses mesures sont proposées pour assurer le respect des décisions prises et éviter les manœuvres des politiciens dans le sein de la Fédération nationale.

C'est donc au Congrès de Commentry qu'il sera définitivement décidé de l'organisation minière.

Souhaitons que l'entente se fasse et que l'accord de tous inaugure pour la Fédération des mineurs une ère de prospère propagande.

Voici d'ailleurs l'appel lancé aux mineurs :

Congrès régional de la Loire.
tenu le 31 mai 1902, à la Bourse du Travail

Aux camarades mineurs,

Les délégués des organisations dont les noms suivent :

Syndicats présents (Saint-Etienne), Cotte Jean, Villemet ; (Fiminy), Brioude, Larouère ; (Ricamarie), Blachier, Philippot ; (Grand-Croix), Revol ; (Sainte-Florine), Joubert ; (Talaudière), Giray, Besson, Delay ; (Vernade), Escalier ; (Decazeville), Grand ; (Champagnac-les-Minès), Galmiche ; (Montceau-les-Mines), Merzet ; (Epinac), Bretin.

S'étant réunis en congrès le 31 mai 1902, à Saint-Etienne, Bourse du Travail, ont élaboré un projet de statuts, modifiant profondément le rôle des délégués à la Fédération des mineurs, tant par ses économies que par ses rouages. Aujourd'hui que ses travaux sont exécutés, mûrement réfléchis, nous avons cru de notre devoir, parce que l'intérêt général qui nous guide est au-dessus de toute personnalité et d'égoïsme personnel, de lancer cet appel.

Mécontents, au Congrès d'Alais, de l'attitude de certains délégués qui n'ont pas rempli leurs devoirs, nous avons décidé de nous retirer purement et simplement.

Aujourd'hui on cherche à nous discréditer, en disant que nous voulons perdre la Fédération des mineurs. Dans notre esprit, cela n'a jamais existé. Cela n'a existé que chez ceux qui nous ont jeté la critique. Nous voulons changer la méthode de la Fédération, lui donner une marche en avant, sans nous arrêter à des questions de clocher. Nous voulons aussi que cette organisation fasse siennes les revendications de tous ses adhérents, non plus en principe, mais en pratique.

Si les camarades mineurs et similaires des bassins houillers français croient pouvoir prendre des engagements et les tenir, nous sommes avec eux et pour eux.

Notre devoir ne doit pas s'arrêter à nos simples revendications de corporation, nous adhérons aussi à la Confédération générale du Travail, cette organisation qui réunit si bien dans une seule et même fraction tous les salariés. Nous considérons que ce serait une faute impardonnable que de ne pas marcher d'accord avec tous les prolétaires appartenant à cette organisation centrale qui a pour principe l'accord unanime, la défense de toutes les revendications sans distinction de professions, par les moyens les plus pratiques à notre disposition.

Comme conclusion nous dirons à ceux qui cherchent à nous discréditer que nous

acceptons leur Congrès fixé par eux au Congrès d'Alais, à la première quinzaine d'août prochain. à Commentry (Allier). Nous voulons y tenter un dernier effort, à seule fin que les camarades, qui seront assez prévenus à l'avance voient de quel côté sont ceux qui ne veulent pas défendre leurs intérêts.

Unissons-nous dans un effort commun, pour le triomphe de nos revendications.

Les délégués du Congrès.

A cet appel est joint l'ordre du jour du prochain Congrès national, proposé par le Congrès de Saint-Etienne et qui porte sur les points ci-dessous :

1° Revision des statuts.

2° Caisse de retraite de deux francs par jour, après vingt-cinq ans de service sans condition d'âge.

3° 8 heures de travail, montée et descente comprise, coupées par 1 heure de repos.

4° Minimum de salaire.

5° Adhésion à la Confédération générale du Travail.

6° Grève générale.

7° Questions diverses.

RÉUNION PUBLIQUE

Après le Congrès de Saint-Etienne, dans la matinée du dimanche 1er juin, s'est tenue une grande réunion publique, à la Bourse du Travail, pour faire connaître les résolutions prises par les délégués. Un millier de mineurs y assistaient.

Le camarade Beauregard rend compte des travaux du Congrès et donne lecture du projet de revision des statuts.

Après lui, le citoyen Merzet démontre la nécessité de cette revision des statuts ; Il faut, dit-il, si les mineurs veulent aller de l'avant, qu'ils prennent toutes les garanties pour que les décisions prises ne restent pas inappliquées, par la faute de quelques mandataires.

Le citoyen Revol, en un chaleureux appel, invite tous les mineurs à se syndiquer et à rester unis autour de leur Syndicat. Il critique vertement ceux qui, au 1er novembre, lors de la réunion du Comité national, ont violé leur mandat et fait le jeu des politiciens.

Le citoyen Cotte, présent, demande la parole pour sa justification. Il dit qu'il approuve le Congrès, qu'il approuve la Fédération de la Loire et aussi les paroles du citoyen Revol. Mais des paroles imprudentes de l'orateur rendent la salle houleuse et c'est au milieu d'un tumulte formidable que Cotte termine en affirmant que si la grève générale n'a pas été faite, c'est parce que les mineurs ne voulaient pas la faire.

Escalier succède à Cotte. Pendant vingt minutes, en une argumentation violente, il critique les actes de Cotte et de ses amis, aux applaudissements de l'assemblée.

La réunion se termine par le vote de l'ordre du jour suivant :

Les mineurs de la Loire, au nombre de 1.000 environ, réunis à la Bourse du Travail de Saint-Etienne, après avoir entendu les congressistes rendre compte de leurs travaux, approuvent leur attitude et s'engagent à marcher avec eux jusqu'à pleine et entière satisfaction de toutes nos revendications. Ils quittent la réunion aux cris de : « Vivent les congressistes ! » et blâment l'attitude louche des sol-disant militants qui cherchent à mettre sous leurs pieds toutes les revendications des travailleurs.

Les Céramistes de Limoges

Nécessité d'un puissant groupement
Appel de la Fédération

Après sept longues semaines de résistance, les céramistes de Limoges ont repris le travail. Ils ont, grâce à leur ténacité et à leur endurance en face de la misère, obtenu certains résultats.

Mais, combien plus facilement ils eussent triomphé, et avec quelle économie de souffrances, s'ils eussent été fortement organisés corporativement. Or, il faut bien le reconnaître : le groupement syndical, peu développé, n'a pu avoir l'influence bienfaisante qui eût référné la résistance patronale.

Pourtant, Limoges n'est pas une ville retardataire. Il s'en faut ! Tous les travailleurs y sont plus ou moins imprégnés d'idées socialistes. Malheureusement, ils se sont, jusqu'ici, trop exclusivement cantonnés sur le terrain politique et ont négligé l'action économique; ils ont délaissé la proie pour l'ombre !

Ils en ont cruellement souffert ! Mais, si rude a été la leçon, elle sera profitable. La Fédération de la céramique, fondée depuis à peine quelques semaines, a déjà fait preuve de vitalité et elle est en passe non seulement d'unir en solide faisceau les syndicats existants, mais encore de les développer puissamment et de faire surgir de nouveaux groupements syndicaux dans les milieux où il n'en existe pas encore.

Pour bien noter sa volonté d'action économique, elle adresse aux céramistes de Limoges l'appel suivant :

Camarades, vous considérerez avec nous qu'il est inutile de retracer les phases essentielles de la grève désormais mémorable que vous venez de subir.

Votre résistance a été héroïque et c'est au prix des plus grandes privations, du plus noble sacrifice que vous avez défendu vos légitimes revendications.

Votre exemple portera ses fruits et nous saurons l'invoquer dans les épisodes nouveaux de la lutte que les salariés soutiendront contre les détenteurs de la fortune sociale.

Mais, si votre attitude mérite d'être exaltée, si vous vous êtes montrés vaillants, généreux, dans la lutte barbare que vous livraient les fabricants, il est aussi juste de dire que votre défaut d'organisation s'est fait sentir bien douloureusement.

Pour engager la bataille contre un patronat puissamment riche et résolument hostile aux revendications, il faut être unis et disciplinés, il faut pouvoir opposer, à la coterie infrangible, des travailleurs groupés autour du drapeau syndical et fédératif.

Les cadres des groupements céramiques et des parties similaires sont prêts. Nous n'attendons que votre adhésion pour former à Limoges un formidable et puissant mouvement économique devant lequel s'inclineront tous les égoïstes exploiteurs.

Adhérents à la Fédération nationale de la Céramique et à la Confédération générale du Travail, nous pouvons, si vous le voulez, exiger du patronat qu'il ne méconnaisse plus nos droits les plus sacrés; et que l'ouvrier, collaborateur essentiel du capital, ne soit plus traité comme une quantité méprisable et négligeable par ceux qu'il entretient par son labeur.

Nous ne vous convions pas, camarades, à une œuvre de haine. Nous faisons appel simplement à votre raison, à votre cœur.

C'est au nom de la solidarité ouvrière que nous vous engageons à venir dans nos syndicats.

Il y va de notre sécurité menacée par le capitalisme envahisseur.

J. TILLET,
Secrétaire général de la Fédération nationale céramique.

LE FLIC REMPLAÇANT LE COCHON

Le dimanche 1er juin, pendant qu'avait lieu, aux Folies-Bourbon, la première représentation, les militants se rassemblaient avenue Parmentier, pour accompagner au néant celui que nous aimions tous, notre regretté camarade Girard.

Nous nous attendions, en raison de la vie militante de notre camarade, à voir surgir les mêmes bandits que nous voyons habituellement dans ces sortes de manifestations. Notre surprise fut grande de n'y trouver qu'un tout petit sergent de ville, avec un monsieur affublé d'un nez aussi long que le pépin de son maître Lépine. Quoique le personnage fût déguisé en homme, nous le reconnûmes pour l'officier de paix.

Nous eûmes un premier mouvement de satisfaction en pensant que nous allions déambuler sans avoir l'exaspérante et puante escorte des faces hideuses des sergots.

Va te faire lanlaire ! à peine le convoi est en route que surgissent les collégiens et ils se disposent à nous accompagner jusqu'au bout.

Comment se débarrasser de cette vermine ? Le trajet est long et peut-être, en cours de route, trouverons-nous un moyen, une occasion.

Nous voici aux Abattoirs... C'est le moment que vienne l'occasion. En effet, notre escorte s'arrête ; un gros mossieu — gros comme un marchand de bestiaux, — la raccroche.

Je me laisse dire que le gros mossieu est un honorable marchand de cochons qui, faute de gorets, s'est rabattu sur les sergots et les a conduits à l'écurie pour son marché du lundi... Je hoche la tête et je me jure de ne manger ni lard, ni cochon pendant une huitaine, par crainte d'empoisonnement.

Nous voilà donc débarrassés ! Hélas, pas pour longtemps. A peine avons-nous franchi la barrière que nous trouvons un nouveau troupeau... et il nous emboîte le pas jusqu'au cimetière.

Nous passons devant une fabrique de noir animal, devant un fondoir de détritus en putréfaction... Comme j'y enverrais nos sergots avec joie ! Mais non, ils nous suivent toujours !

Nous voici dans la nécropole, et nous revivonnent les souvenirs des actes de bonne camaraderie de Girard. Tout à coup, derrière les taillis qui longent l'allée centrale, nous apercevons se fauflant en reptiles, une bande d'individus à gueule sinistre, riant et lançant des insultes à notre adresse.

Ces choses-là ne plaisent pas à tout le monde. Un des nôtres, qui, des premiers, s'est aperçu de la chose, se dirige vers la bande, qu'il reconnaît pour les assommeurs de Lépine. Il invite le chef de cette racaille à un peu plus de pudeur et l'individu, au lieu de tenir compte de l'observation, veut se permettre des voies de fait. Notre camarade ne lui en donne pas le temps : sans pas ferblantier, il met aussitôt en application la marque syndicale *et, d'un coup de poing vigoureux, il « marque » la casserole rouspétante...*

Les discours sont terminés ; chacun se retire, les uns à droite, les autres à gauche et les flics dans le milieu. Il pleut ! Nous entrons en un café et les flics attendent dans la rue. Nous prenons pain et saucissons— et les flics du bouillon.

Au départ, la panse garnie, nous escaladons l'impériale du tramway et nous contemplons les flics qui, tout trempés, continuent à faire leur cochon de métier.

Ils en ont de la sauce !... Ils sont fichus d'en crever !

SURNOM.

DANGEREUSE POLITIQUE

Il y a dix-huit mois environ, j'étais un nouveau syndiqué.

Je n'avais, jusque-là, fait que de la politique ; c'est mon éduction politique qui m'avait fait comprendre que mon devoir de prolétaire était de me syndiquer, et non la propagande exclusivement syndicale.

Sous l'empire des luttes et des combats que la Sociale commence à entreprendre contre la société bourgeoise, sur le terrain politique, j'écrivis alors à la *Voix du Peuple*, pour demander si, au lieu de se détester, de s'injurier, de s'exécrer, une paix, une entente tacite, ne pourrait pas s'établir entre syndicats et groupements politiques et si, dans les uns et les autres, on ne devrait pas faire comprendre aux syndiqués que leur devoir en dehors du syndicat est de se grouper politiquement, et, réciproquement, dans les groupes politiques, que les devoirs de leurs membres, en dehors du groupe, est de se syndiquer par corporations. Je demandais si la société future — moi, je l'appelle la République sociale universelle — n'en serait pas amenée plus vite.

On me répondit, en février 1901, dans la *Voix du Peuple*, que je lis depuis sa création, et on me fit comprendre que cela n'était pas possible, mais qu'individuellement chacun des syndiqués était libre de faire ce qu'il voulait au point de vue politique.

Je me rendis à ces raisons, quoique je n'aie jamais compris qu'un travailleur syndiqué puisse croire qu'une politique non socialiste — c'est-à-dire radicale, monarchiste, nationaliste ou autre — puisse amener l'amélioration de la société et, par conséquent, de l'individu, puisque ce n'est que par l'anéantissement du capitalisme qu'on les aura, ces améliorations, et qu'il n'y a que le socialisme qui, de toutes les politiques, combatte vraiment le capital.

J'admis, en effet, que l'éducation sociale n'était pas assez développée dans le prolétariat et que le seul moyen pour échapper aux disputes et aux querelles inévitables c'était de ne pas discuter la politique, ou le moins possible, et que, dans ces conditions, la politique s'excluait du syndicat.

Eh bien ! oui, pas de politique dans les syndicats ! Mais il me semble qu'un système de contre-politique commence à s'y développer, par suite de l'intervention du Parti anarchiste, qui, malgré ou plutôt à cause de ses principes de combattre toute politique, fait acte, par conséquent, de politique.

Plusieurs semaines se sont écoulées depuis le Premier Mai ; je ne suis donc plus surexcité, et c'est l'esprit libre que je déclare que je suis encore écœuré de ce que j'ai entendu à la Bourse du Travail, ce jour-là.

Comment ! moi seul de l'atelier où je travaille, malgré ma propagande sur ces pauvres habitués de marchands de vins, bravant tout, je chôme ce Premier Mai, et j'espérais que le chagrin que j'avais à me sentir seul me serait payé par les sentiments de fraternité prolétarienne que je me serais plu à entendre exposer à la réunion de la Bourse du Travail, l'après-midi, à côté des cris de haine qu'on n'aura jamais assez contre la classe capitaliste et bourgeoise, et de la démonstration de la Grève générale comme force principale pour appuyer nos revendications.

Eh bien ! non ; j'entendis certainement des camarades nous développer tout ce que le prolétariat supporte de souffrances, de misères et d'exploitation, mais ce que j'ai entendu aussi, au lieu d'un appel à la fraternité, à la solidarité de tous les travailleurs, c'est vilipender ceux qui, n'étant pas exclusivement syndicalistes, croient qu'ils peuvent faire quelque chose aussi pour la classe ouvrière par la voie politique, en Belgique, comme en France, comme partout. Non seulement on les vilipendait, mais on les insultait presque.

Ne faites pas cause commune avec ces politiciens, soit, mais si vous prétendez qu'on ne doit pas faire de politique dans les syndicats, ne les combattez pas non plus, car alors vous faites de la politique.

Comment, nous étions en période électorale, et c'est la Bourse du Travail qu'on choisissait pour venir dire qu'il faut s'abstenir de voter, que c'est le vrai devoir et Libertad, qui disait cela, paraissait s'adresser plus particulièrement aux électeurs du onzième et du dixième.

Deux orateurs (dont je ne me rappelle pas les noms) lui succédèrent et parlèrent dans le même sens, l'un faisant une allusion directe à Brisson.

Pour le bien de qui croyaient-ils donc travailler, ces camarades, en parlant de la sorte ? Et puis, j'ai cru, par les applaudissements qu'ils obtenaient, que leur principe abstentionniste prenait corps dans les syndicats ; c'est pour cela que j'ai cru utile, après réflexion, d'écrire ma pensée.

Mais, sur le moment, quel coup ! Je ne savais que penser. J'eus la vision que le Parti socialiste serait battu dans les arrondissements syndicalistes. Me suis-je trompé ? Je ne sais, mais par les noms que j'ai entendu mettre en avant, je constate qu'ils furent battus par des candidats de la réaction.

Vous ne saurez jamais dans quel état de révolte j'étais ce soir-là ; j'aurais voulu que tout le monde sache ce qui venait de se dire à la Bourse du Travail, car, comme je le disais, nous étions en période électorale, et il aurait été important qu'il n'y eût pas d'équivoque. Je me suis tu, cependant, et j'ai attendu les résultats des élections. Ils ont été tristes.

Que dois-je penser ? Cette contre-politique — puisque censément ce n'est pas faire de la politique — doit-elle être mise en vigueur dans les syndicats ? Si je voyais que de pareilles idées doivent prévaloir, j'en aurais une grande peine et je me verrais obligé de renoncer à tout ce que j'avais cru entrevoir d'améliorations matérielles, amenées, comme on me l'avait fait comprendre, l'année dernière, par l'entente exclusive des syndicats sur le terrain économique, par la Grève générale, par exemple.

Je ne sais si vous aurez le temps de me lire, mais je vais être dans cette espérance jusqu'à ce que, dans la *Voix du Peuple*, une réponse vienne me tranquilliser.

COQUET,
de l'Union corporative des ouvriers mécaniciens.

Le camarade Coquet m'avait adressé la lettre qui précède, en me demandant de lui répondre dans la *Voix du Peuple*, mais j'ai cru préférable, avec son assentiment, de la faire publier.

J'estime, personnellement, qu'en acceptant de ne pas faire de la politique dans les Syndicats, on ne doit pas laisser aux seuls anarchistes le privilège d'y propager leur politique. J'entends bien qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que leurs contradicteurs leur répondissent ; mais alors, nos réunions syndicales deviendraient purement politiques et, par une antithèse au moins surprenante, ce seraient les anarchistes eux-mêmes qui, à leur grand regret, j'en suis sûr, l'auraient introduite dans nos organisations.

EUGÈNE GUÉRARD.

LA

Bourse Autonome

DE NICE

Son inauguration

Les incidents qui viennent d'entraîner la fermeture de la Bourse du Travail de Nice prouvent surabondamment combien il est nécessaire que les Syndicats se créent une vie autonome et que leurs locaux ne soient pas dus à la bienveillance municipale.

Des incidents symptomatiques, à Blois, à Paris, au Havre, à Saint-Nazaire avaient déjà mis en lumière le danger de cette dépendance des groupements corporatifs à l'égard de la municipalité.

Pour faire leur cour aux travailleurs, les municipalités font d'abord preuve de largesse ; puis, qu'un jour par revirement politique, ou parce que les Syndicats ne veulent pas s'orienter au gré de M. le maire, et voilà les subventions supprimées, la Bourse du Travail fermée.

Du coup, les Syndicats qui n'ont pas prévu l'aventure se trouvent désemparés, sans local, — et la propagande en souffre.

Le moyen de remédier à cela est que les organisations ouvrières, conscientes de leur force et de leur avenir, se créent un foyer autonome, d'où ne pourra les déloger l'arbitraire municipal ou gouvernemental.

C'est ce qu'ont compris les Syndicats niçois et ils viennent d'ouvrir une Bourse du Travail autonome.

Mise en demeure au maire

Avant d'en venir à cette solution heureuse, le Conseil de la Bourse du Travail avait tenu une réunion et voté, *par vingt Syndicats contre six*, l'ordre du jour suivant :

Le Conseil de la Bourse du Travail, après avoir entendu les explications de la commission exécutive sur la demande de M. le maire, déclare :

1° Que la Bourse nous ayant été retirée sans avis et le motif invoqué étant très futile, qu'après la fermeture de la Bourse l'autorité municipale, pour s'accaparer de leurs droits, voulut empêcher les ouvriers de se réunir en employant des moyens qui sont contraires à la Déclaration des Droits de l'Homme ;

2° Que la solidarité étant la base essentielle de l'institution de la Bourse, il ne faut pas seulement la prêcher, mais la mettre en exemple et en exécution toutes les fois que l'arbitraire est en jeu ;

Rappelle à M. le maire les engagements écrits qu'il a donnés à la Bourse du Travail, en novembre 1897 ;

Proteste contre les agissements de M. le maire, d'avoir fermé la Bourse du Travail, sur les instances de M. Franza ;

Le conseil proteste énergiquement contre les mesures policières qu'il a prises, le conseil étant en délibération, et faisant ainsi une pression sur les délibérations qui peuvent être prises ;

Invite le maire de Nice à rouvrir à la classe ouvrière les portes de la Bourse du Travail et, en cas de refus, laisse la Bourse à M. le maire et lève la séance.

L'avorton autocrate de Nice, enflellé par la politique, ne tint pas compte de cette mise en demeure. Bien mieux, il donna l'ordre au secrétaire de l'ex-Bourse du Travail d'envoyer aux Syndicats ayant quitté le local municipal la circulaire suivante :

BOURSE DU TRAVAIL DE NICE

Circulaire
du 28 mai 1902

Au camarade Président du Syndicat de.....

Camarade,

Comme conséquence du vote du Conseil d'administration de la Bourse du Travail du 4 mai courant, M. le maire me prie d'informer les Syndicats qui ont décidé de quitter la Bourse de bien vouloir faire enlever, avant le 2 juin prochain, les objets leur appartenant et qui se trouvent dans leurs sièges syndicaux.

Recevez, camarade président, mes saluts empressés.

Signé : C. CORBANI.

Comme de juste, les Syndicats ne tinrent aucun compte de ce papier. Ils n'étaient, d'ailleurs, pas restés inactifs.

Appel à la classe ouvrière

Les camarades ne s'étaient pas illusionnés sur le sort réservé à leur mise en demeure au maire Sauvan. Aussi, sans plus tarder, la Fédération des Chambres syndicales ouvrières s'était mise à l'œuvre pour trouver un local, où se transporteraient les groupements chassés de l'ex-Bourse, et, au bout de peu de jours, elle lançait l'appel suivant aux travailleurs :

Camarades,

A la suite de la mesure arbitraire prise par la mairie de Nice, et qui a consisté à forcer les Syndicats ouvriers, conscients de leur indépendance, à quitter la Bourse du Travail, le Comité général de la Fédération avait pris l'engagement vis-à-vis du prolétariat niçois de lui donner, le plus tôt possible, un emplacement pouvant suffire momentanément pour mettre à l'abri tous les Syndicats adhérents à la Fédération.

Cet engagement, camarades, aujourd'hui est un fait accompli ; nous vous donnons non pas le superflu, mais le nécessaire, en attendant mieux. Nous vous donnons un local où, là, du moins, vous pourrez tous vous réunir et discuter librement vos intérêts, en un mot défendre vos revendications ouvrières, et cela sans la tutelle d'aucune personnalité politique quelconque : c'est-à-dire que vous serez libres et indépendants.

A cet effet, nous convions tous les travailleurs conscients de leurs droits à assister à la grande réunion ouvrière qui se tiendra le samedi 31 mai, à 8 heures et demie du soir, dans l'ancienne salle du théâtre de la Jeunesse, 6, descente Crotti. A cette réunion, plusieurs délégués du Comité général prendront la parole et vous mettront tous au courant de la situation actuelle. Nous pensons que tous les travailleurs soucieux de leur indépendance se feront un devoir d'assister en grand nombre à cette réunion.

Pour le Comité général et par ordre :

Le secrétaire général,
L. MOREL.

La Bourse autonome

Le local choisi est un ancien théâtre (le théâtre des Amis de la Jeunesse), 6, descente Crotti ; il est vaste et bien aéré et peut abriter, confortablement installées, 6 à 700 personnes.

Sûrement, le nouveau local ne vaudra pas l'ancien. Mais, au moins, ici, les Syndicats seront *chez eux* et ils n'auront pas à subir le contact policier que leur avait imposé la municipalité, dans l'immeuble de la place Saint-François. Au rez-de-chaussée de l'ex-Bourse est installé un poste de police ! Et c'est au nez des policiers que défilaient les travailleurs fréquentant la Bourse. Aussi, le jour où le maire a voulu fermer la Bourse du Travail, rien de plus simple : il a donné ordre aux policiers de ne plus laisser passer les travailleurs, et la mesure autocratique s'est accomplie commodément.

La réunion inaugurative

M. le maire avait mobilisé toute sa police, dans l'espoir d'intimider les cuvriers et de les empêcher d'assister à la réunion inaugurale de la Bourse autonome. Il en a été pour ses frais d'autocratisme. Six cents travailleurs étaient présents.

A l'ouverture de la séance, le camarade Morel, secrétaire de la Fédération, relate les diverses phases des incidents qui ont entraîné la rupture entre le maire et les Syndicats et il rend compte des démarches de la Commission d'administration, pour arriver à la création de la Bourse autonome.

Le citoyen Barnabé, des tabacs, rappelle les griefs des membres protestataires du Syndicat des tabacs. Il dit quels efforts ceux-ci ont fait pour éviter une scission qui ne peut être profitable à la bonne marche du Syndicat, et les démarches qu'ils ont tentées auprès de Me Gassin, en sa qualité de conseil judiciaire de la Société, et auprès de M. Sauvan, démarches qui n'ont pas été couronnées de succès, ces deux personnalités ayant opposé une fin de non-recevoir aux griefs des protestataires.

Le citoyen Chiari, des commis et employés, est heureux de la création de la Bourse autonome, que le maire a rendu inévitable par ses gaffes et ses vexations. Il s'étonne de la présence à l'immeuble de la place Saint-François des deux secrétaires, qui sont les employés des Syndicats et non ceux de M. le maire. D'un autre côté, la Bourse officielle est inutile, puisque la presque unanimité fait partie de la Bourse Indépendante et il ne voit pas pourquoi les contribuables consentiraient à payer une subvention seule profitable aux amis du maire.

Le citoyen Martinetti, des chemins de fer, dans une improvisation énergique, flétrit les jaunes de leur domesticité et de leur complicité envers les oppresseurs du prolétariat. Il annonce que des nouveaux Syndicats sont en formation et qu'ils viendront grossir les rangs des indépendants.

Après lui, le citoyen Trabaud, des typographes, est d'avis de voter des félicitations au maire qui, par inconscience, a rendu possible la création d'une Maison du Peuple, où l'ouvrier sera le maître absolu. Il préconise un projet tendant à construire un vaste monument où pourront se réunir, en plus des Syndicats, tous les groupements d'action émancipatrice, comme l'Université Populaire et autres.

Le citoyen Goujon, des charpentiers, examine la situation des Syndicats qui ont refusé de suivre le mouvement d'indépendance de la majorité, et démontre que ces Syndicats n'existent guère que sur le papier, puisqu'ils se composent d'une vingtaine de membres pour des corporations qui en comptent 1,500 ou 2,000.

Après quelques mots du citoyen Cauvin, des tablettiers, la parole est au citoyen Malaquin, avocat, qui démontre que l'ignorance d'une partie de la classe ouvrière est la cause de son asservissement. Il espère que les ouvriers présents auront à cœur de répandre autour d'eux la bonne parole et que, grâce aux efforts de tous, un jour prochain verra les travailleurs délivrés du joug économique qui pèse sur eux. Il termine par une étude très documentée des coopératives.

Après quelques mots du citoyen Serramoglia, l'ordre du jour suivant est adopté :

Les travailleurs niçois, réunis, au nombre de 600, au siège local de la Fédération des Chambres syndicales ouvrières des Alpes-Maritimes (ancien théâtre de la Jeunesse), après avoir entendu le rapport relatant la vérité sur les incidents qui ont amené la fermeture de la Bourse du Travail, ainsi que les camarades Barnabé, Chiari, Martinetti, Trabaud, Cauvin, Gojon, Malaquin, Serramoglia, qui ont pris la parole en faveur de l'indépendance de la classe ouvrière, protestent contre la mesure prise par M. le maire de Nice ; blâment énergiquement l'attitude des conseillers municipaux ouvriers, qui n'ont pas pris, au sein du Conseil municipal, la défense ei les intérêts du prolétariat ;

Regrettent que tous les Syndicats ne se soient pas rendus solidaires, puisqu'il s'agissait de leur indépendance et de leur liberté ;

Les travailleurs niçois, faisant cause commune avec les Syndicats qui ont quitté la Bourse du Travail, approuvent leur attitude vis-à-vis de l'autorité municipale ;

Affirment vouloir garder toute leur indépendance et leur liberté ;

De *prisonniers* qu'ils étaient deviennent *citoyens libres* ;

Décident que le siège de la Bourse du Travail est transféré, 6, descente Crotti (ancien théâtre de la Jeunesse).

Vive l'union des travailleurs niçois !
Vive l'émancipation du prolétariat !

C'est aux acclamations frénétiques de tous que cet ordre du jour est adopté, et l'enthousiasme de cette première réunion est de bon augure pour l'avenir de la Bourse autonome.

LE BON TERRAIN

C'est celui sur lequel la Confédération Générale du Travail invitait les travailleurs de tous pays à se porter ; c'est le terrain économique que son manifeste, paru dans la *Voix du Peuple* du 18 au 25 mai, désignait aux producteurs comme le seul dont la fertilité pouvait donner à leurs efforts une récolte qui ne serait pas un leurre. Voilà qui sonne bien et clair ; il n'est guère difficile d'imaginer que, si les masses ouvrières n'avaient entendu que des tocsins semblables, les travailleurs seraient déjà loin sur la route de leur émancipation.

Les événements, en effet, viennent de nous le dire : les derniers révoltés ont dû se réfugier dans la lutte économique pour trouver enfin un sol solide, salubre, et où les coups ne frappaient pas dans le vide.

Quiconque a fréquenté les milieux syndicaux et compris le mécanisme du mouvement économique, malgré lui, ne pourra plus abandonner ce levier, cette force, dans lesquels il a vu le moyen de libérer les exploités.

Ici, n'est plus à redouter la venue des

décevances, dont l'écœurement mortel vint frapper ceux qui s'adonnent au combat politique ; ces malheureux qui tombent épuisés en cultivant ce sol irrémédiablement stérile.

Le contraste est trop frappant, qui démontre l'infériorité du terrain politique, dans lequel cinquante ans d'efforts n'ont dévollé que sa propriété fatale de produire autre chose que des plantes vénéneuses, vis-à-vis de la guerre économique, qui, dans quelques années de pratique, a retrempé la fraction des travailleurs qui l'a employée et l'a encore dotée du plus formidable moyen de tactique révolutionnaire, de cette grève générale qui est la quintessence de toutes les idées de révolte qui aient secoué les déshérités.

Le prolétariat des groupements ouvriers n'est-il pas une preuve vivante de ce que porte en lui de fécondité un mouvement des forces productrices, soigneusement maintenu dans cette direction ? Tout est grandeur et efficacité dans ce champ ouvert à tous les modes de l'activité ; la guerre de classes, dans ses formes les plus variées, y trouve un développement intarissable, qu'ils s'agissent de mouvements spontanés contre l'exploitation, comme le sabottage, le boycotage, la grève, aux divers échelons, ou bien encore la propagande d'éducation révolutionnaire par la parole, l'écrit et tous les moyens. Et ceci n'est que des fragments détachés, en apparence, d'un mouvement de grande force et de grande haleine, qui les fait converger pour une entreprise d'affranchissement intégral.

Et puis encore, les organisations de travailleurs sont surtout des écoles d'initiative, des pépinières de militants ; alors qu'ailleurs les énergies sont étouffées, là elles doivent s'épanouir, épargnées des funestes étreintes de l'autorité.

Ne serait-ce que pour cela, nous devrions nous attacher à cette forme de cohésion populaire, où l'on touche la besogne que l'on fait, en même temps que l'on a la sensation de l'accomplir soi-même avec le seul concours de ceux qu'étreignent les mêmes misères, que hantent des aspirations semblables.

Apprendre à vivre et à agir sans autorité est la preuve manifeste que ceux qui s'adonnent à une telle pratique glissent sur la pente révolutionnaire et économique. Le monde des Syndicats ne devrait en connaître d'autres. Toujours, en effet, depuis que les hommes se sont laissés conduire par l'autorité, elle les a conduits à l'abîme ; tant qu'ils se sont servis de cette béquille pour marcher, ils n'ont pu faire un pas sans tomber douloureusement ; il n'est que temps de la jeter, elle a trop servi.

Pour lutter contre elle, fortifions-nous donc dans la grande citadelle ouvrière et devenons-y, de jour en jour, plus menaçants ; que chacun se serre avec les siens, dans le coin où l'on fait face à l'exploitation, pour devenir inexpugnables ; c'est, d'ailleurs, la condition la plus digne que nous puissions avoir jusqu'à la victoire sur le capital, dont la disparition nous forcera à entrer en ligne pour mettre en pratique nos talents d'organisateurs, que nous aurons cultivés dans cette période préparatoire.

Certes, l'on peut dire que le prolétariat organisé est à une rude école d'instruction et d'apprentissage, et c'est le terrain économique, sur lequel il est campé, qui, seul, lui a permis de prendre la crâne attitude qu'il eût vis-à-vis des récentes menaces dont il a été l'objet, directement ou par ricochet, et à propos desquelles, tout dernièrement, s'est manifestée sa perspicacité. En effet, qui ne se rappelle le piteux échouement que rencontrèrent les lois de protection ouvrière — qui eussent bien mieux été dénommées de *strangulation ouvrière* — quand, lancées sur les Syndicats pour y produire un effet délétère, elles s'y crevèrent comme de simples baudruches.

Ah ! le prolétariat des Syndicats n'en est pas à la première supercherie parlementaire éventée, ni à la première circulaire ministérielle à rejeter du pied ; voyez la circulaire du ministre de la guerre, interdisant l'accès des Bourses du Travail aux soldats ; cela a tout à fait l'effet d'une nouvelle flèche, qui n'atteint personne et qui ne provoque qu'une moue de dédain. Le développement robuste du corps syndical semble narguer l'impuissance du capital à briser son essor et c'est une façon de lui dire que... le mouvement ouvrier continue. Décidément, la Confédération ne pouvait être dans un meilleur ton, en proclamant la souveraineté de la guerre économique et en préconisant la grève générale avec ardeur, comme en étant l'apothéose triomphale.

J. Galtier.

UNE FÉDÉRATION MODÈLE

Comme chaque année, le compte rendu annuel de l'Union des typographes allemands nous montre aussi pour l'année 1901 des chiffres intéressants, dont nous rapporterons ici les principaux :

L'ensemble des recettes monte à 1 million 722,171 m. 68 (1) ; l'ensemble des dépenses est de 1,651,200 m. 39 ; reste un excédent de 70,971 m. 39. Des recettes nous faisons ressortir : adhésions : 3,479 m., cotisations : 1,559,174 m., intérêts : 106,155 m. 45.

Les principales dépenses sont les suivantes :

Secours de voyage : 245,939 m. 21, secours de chômage : 513,943 m. 50, frais de déménagement et secours aux membres victimes des mesures vexatoires de la part des patrons : 95,656 m. 40, secours en cas de maladie : 573,732 m. 29, secours en cas d'invalidité : 122,109 m. Le solde en caisse était au 31 mars 1901 de 3,092,155 m. 02. Les secours payés dans la période de 1896 à 1901 par l'Union s'élèvent à : 5,702,502 m. 61 dont 2,243,802 m. 25 retombent sur les années 1896, 1897, 1898 et 3,458,701 m. 36 sur les années 1899 à 1901. Les dépenses des trois dernières années, qui accusent un plus de : 1,214,899 m. 11 contre les trois années précédentes, font clairement ressortir l'effet de la crise

L'ensemble des jours de chômage, en voyage et sur place, s'élèvent dans l'année en question à 825,176 ou à 27 jours par membre. Si nous rapportons ces chiffres au nombre total des membres, il y avait donc 2,261 membres, soit 7 1/2 % chômant pendant toute l'année. En frais d'enterrement ont été payé 33,340 m. 80. Le tirage du journal le *Correspondant* s'élève actuellement à 22,250 ; il a monté depuis 1896 de 11,000 exemplaires. Le nombre des membres aussi a monté de 10,782 pendant ces six années. Les Syndicats adhérents à l'Union se répartissent sur 10,782 localités. l'Union a fait à d'autres Fédérations des avances sans intérêts dans les six dernières années pour 300,000 m. en chiffres ronds ; de la caisse centrale elle alloua, dans le même laps de temps, 74.573 m. Directement par les Syndicats adhérents à l'Union furent, en outre, secourus les travailleurs du port de Hambourg avec 30,000 m., les tisseurs de Krefeld avec 10.000 m., les mécaniciens anglais avec 30,000 m., et si on y ajoute encore les sommes payées par les caisses régionales, cantonales et locales, on peut dire sans exagération que l'Union a dépensé en secours à d'autres Fédérations et Syndicats dans les six dernières années la somme respectable de 200,000 m. ou 250,000 francs. Un bon exemple de solidarité.

(1) Le mark = 1 fr. 25.

Le Groupement Ouvrier

ET LE LABEL

Si on se pénètre de cette idée, que, pour lutter contre une routine, un état de choses admis, ou des intérêts privilégiés, si l'on est seul, on ne peut rien ou à peu près ; qu'au contraire, si l'on est nombreux pour réclamer la même chose, combattre la même routine, lutter contre les mêmes abus, revendiquer les mêmes satisfactions dans un intérêt commun, on peut d'autant mieux le faire avec plus de facilités et chance de succès que l'on a su d'avance coordonner ses efforts, on arrive à la perception bien nette de toute la vérité contenue dans ce vieux proverbe : « *L'union fait la force* ».

Mais, si l'union fait la force, comment se fait-il donc que tous les exploités, sans exception, qui ont, cela n'est pas niable, un intérêt identique dans la réalisation de leur émancipation, ne soient pas tous groupés, organisés, unis pour arriver à ce but commun ?

Sans aller aussi loin, comment se fait-il qu'il y en ait encore parmi ces hommes qui ne se syndiquent pas, pourtant sachant très bien que c'est de l'organisation de leurs forces, de l'unité de l'action de tous les intéressés que dépend le succès ?

Trop longtemps et encore, on a pu et on peut répondre à cette question que c'est l'indifférence et la veulerie ou la crainte qui sont la cause de cet état de choses.

Poser la question, y répondre et déplorer, ne suffit plus ; il faut maintenant, puisque tous les raisonnements, tous les appels maintes fois réitérés n'ont pu les décider à venir à nous, à faire ce qu'ils sentent très bien être leur devoir, il faut, disons-nous, que, de gré ou de force nous les amenions dans nos syndicats, où nous flagellerons leur indifférence, remonterons leur moral.

Pour cela, s'il est nécessaire de frapper ces hommes directement à la poche, nous devons le faire, sans scrupule et sans crainte, c'est pour notre bien, c'est pour le leur.

Et dès aujourd'hui, une force trop longtemps négligée, un moyen d'une puissance extraordinaire est à la disposition des syndicats ouvriers. Nous voulons parler du *Label* ou Marque syndicale.

Oui, la Marque syndicale, qui est la contre-partie du Boycottage et qui en France est plus pratique que celui-ci, doit être par nous employée sous toutes ses formes et dans tous ses moyens d'application.

La Fédération des Travailleurs du Livre, qui se sert du *Label* depuis quelques années déjà, a obtenu des résultats très appréciables, et il faut tenir compte que cette corporation était seule ou à peu près à se servir de ce moyen, alors que le reste du Prolétariat français le négligeait.

Mais la Confédération générale du Travail, organisme central de l'action de tous les travailleurs organisés, vient de prendre deux décisions successives sur l'application du *Label*.

La question a suffisamment d'importance pour que l'on nous permette de revenir ici, une fois encore, sur la deuxième décision prise ; et d'expliquer quelles seront, selon nous les conséquences de l'*affiche Label*.

Cette affiche, émanant de la Confédération général du Travail, portant son monogramme, et *recommandant* à la clientèle la maison qui l'aura, sera délivrée aux Fédérations de métiers ou industries qui la remettront à autant d'exemplaires qui leur seront nécessaires à leurs syndicats fédérés ; ceux-ci entrent alors directement en action, et il devient donc facile pour eux de poser des conditions aux chefs d'établissement, aux patrons de magasins, à tous ceux qui vendent des marchandises ou emploient du personnel et qui voudront bénéficier de l'affiche. Ces conditions seront ce que sont les revendications ouvrières de chacune des corporations intéressées. Et alors nous verrons des patrons qui jusqu'à ce moment étaient réfractaires à nos revendications, qui ne voulaient pas reconnaître les syndicats ouvriers, ni employer des syndiqués, venir s'adresser à ces mêmes syndicats pour leur demander le bénéfice de l'*affiche Label* ; parce que cela sera une condition *sine qua non* pour conserver une grande partie de leur clientèle.

Et, chose extraordinaire, des patrons qui se refusaient à nous employer, parce que syndiqués, seront contraints, de par leur propre intérêt, d'engager leurs ouvriers ou employés à se syndiquer, et ils respecteront nos revendications ; et ces mêmes ouvriers auront alors le courage de se grouper parce que ce sera leur intérêt doublé d'une nécessité inéluctable s'ils veulent conserver leur place ou se placer ailleurs.

Puis, que l'on ne s'imagine pas que les clients, qui sont aussi pour la plus grande partie des travailleurs, resteront indifférents et se soucieront peu que là où il vont il y ait l'*affiche Label* ou qu'elle n'y soit pas. Non, même les plus négligents aujourd'hui, les non-syndiqués, ne manqueront pas d'aller de préférence dans les maisons que l'affiche leur recommandera, d'abord parce que cela ne leur coûtera rien, ensuite parce qu'ils n'auront pas d'excuses au cas où un camarade les verrait entrer ou sortir d'une maison non munie du *Label*.

Mais si pourtant, chose impossible à notre avis, la généralité des patrons voulait résister et qu'une partie seulement comprenne son intérêt immédiat, nous ne doutons pas que cette dernière fraction profitera d'autant plus du *Label* que le nombre des bénéficiaires sera restreint ; et nous verrons alors notre but atteint d'une autre façon.

En effet, la clientèle de ces maisons par nous recommandées se grossira inévitablement d'une bonne partie de la clientèle de maisons réfractaires, et alors les premières emploieront le personnel que les secondes seront dans l'obligation de congédier.

Ainsi donc, que tout le patronat nous suive ou qu'une partie résiste, nous ne pouvons manquer d'atteindre notre but ; tant pis pour ceux qui n'auront pas voulu comprendre, ils seront leur propre victime.

La théorie de l'intérêt trouvera encore une fois, et ce ne sera pas la dernière, sa justification. Des patrons qui, par leur hostilité, des ouvriers qui, par leur coupable indifférence, étaient une entrave à notre organisation syndicale deviendront les uns des auxiliaires sinon précieux, du moins forcés ; les autres des militants ou tout au moins nous donneront la force du nombre.

Et, même les corporations qui ne sont pas directement intéressées à l'application de l'*affiche Label* tireront-elles aussi de grands avantages de ce procédé. En effet, c'est la question syndicale constamment en évidence, c'est sa force et sa nécessité toujours et partout affirmées et cela est utile et profitable, parce que l'obsession d'un fait ou d'une chose joue un grand rôle dans les esprits et force l'attention des moins clairvoyants.

Sachons donc faire tout le nécessaire pour diffuser la Marque syndicale ; que tous individuellement, que nos Syndicats, nos Fédérations, nos Bourses du Travail, les Groupes politiques, les Universités populaires, fassent leur devoir, s'imposent les sacrifices nécessaires, qui seront du reste largement compensés ; ne négligeons pas le concours que la presse ne peut manquer de nous donner, et cette Union indispensable dont nous parlions au début de cet article sera enfin réalisée plus entière et plus forte dans l'espoir plus certain de notre affranchissement.

A. Luquet.

Confédération générale du Travail

COMITÉ CONFÉDÉRAL

(Résumé de la séance du 27 mai)

La séance est ouverte à neuf heures et quart, sous la présidence du camarade Jusserand.

Nouvelles adhésions. — Le Syndicat des garçons de magasin, cochers-livreurs, celui des ouvriers des monnaies et médailles de Paris, et le Syndicat des Agriculteurs de Mèze (Hérault).

Demandes d'adhésion. — Celle du Syndicat des peintres de Montpellier (transmise à la Fédération des peintres). — Charpentiers de Flers (à la Fédération du bâtiment, en formation). — Jardiniers-fleuristes et tailleurs d'habits de Montpellier. Le secrétaire a fait le nécessaire.

A propos des demandes d'adhésion de la Fédération régionale de l'Aube et de celle d'Indre-et-Loire, il leur sera répondu que, pour se conformer aux décisions du Congrès de Lyon, elles doivent engager leurs syndicats dont existe une fédération de métier ou d'industrie à s'y rallier, et ne seront comptés comme adhérents à la Confédération, par le canal de la Fédération régionale, que les syndicats dont n'existe pas encore de Fédération nationale.

Le Syndicat des travailleurs des chemins de fer de l'Etat, qui demande son adhésion, sera mis en rapport avec le Syndicat national.

La souscription remboursable. — Il est pris diverses décisions concernant la souscription remboursable ; ainsi qu'il a été indiqué antérieurement, à Paris, la délivrance des lots et des savons de toilette devra cesser irrévocablement le 1er juin. Pour la province, la délivrance des lots, dont la demande doit être adressée directement à la *Voix du Peuple*, cessera aussi à cette date. Par contre, pendant quelques jours, l'envoi des savons de toilette continuera pour la province.

Les lots, en nature, non réclamés, seront cédés en bloc au Syndicat des mouleurs et à l'Union des mécaniciens, avec un rabais de 10 % sur le prix d'achat.

Le label. — A propos du *label*, de l'*affiche-label* et de la *marque confédérale*, une discussion s'engage, qui se termine par la nomination d'une commission syndicale, composée des camarades Bousquet, Dubéros, Guénard, Maison et Woillot.

La séance est levée à minuit.

Réunion du Comité confédéral

Mardi 10 juin, salle des Conférences, à 9 heures du soir.

Les Grèves

Les ouvriers des tabacs

Comme nous le faisions prévoir la semaine dernière, l'Administration n'ayant pas voulu faire droit aux justes réclamations des travailleurs des Tabacs, la grève, d'abord limitée à Paris, a gagné les manufactures de province.

Les manufactures de Nantes, de Toulouse, de Marseille, du Havre, de Brest, Riom, Roubaix, etc. ont cessé le travail, par esprit de solidarité.

Voilà un magnifique exemple d'entente ouvrière. C'est la mise en pratique de l'article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui est, à de trop faibles exceptions près, resté lettre-morte sur le terrain politique et qui devient une réalité sur le terrain social : « Quand un membre du corps social est lésé, tous les membres sont atteints et l'insurrection est le plus grand saint des devoirs. »

La grève est l'insurrection économique.

Mais, une unité d'action telle que celle dont les ouvriers des tabacs nous donnent l'exemple n'est possible que si tous les groupements épars sont reliés par le lien fédéral. Or, la Fédération des Tabacs est une des mieux organisées, — la lutte actuelle le démontre et son triomphe le démontrera encore davantage.

Les verriers d'Ivry

La grève des verriers d'Ivry suit son cours, malgré toutes les embûches et les pièges tendus.

Il est question que les camarades de Choisy fissent cause commune avec ceux d'Ivry. En ce cas, la grève des verriers ampouleurs serait générale sur la place de Paris, car il n'y a que ces deux maisons où l'on fasse les ampoules pour les lampes à incandescence.

Les patrons redoutent cette éventualité, d'autant que les verriers ampouleurs de Choisy-le-Roi ont intérêt à faire cause commune avec leurs frères d'Ivry. En voilà encore un bagne où les ouvriers sont heureux ! Il n'y a que ça juste s'ils n'y crèvent pas de faim en travaillant. Donc, il y a bien des motifs pour qu'ils déclarent la grève avec ceux d'Ivry, et les chances de réussir en seraient grandement augmentées pour les deux usines. D'autre part, les ampouleurs de Choisy pourraient réclamer le tarif qu'ils avaient avant leur grève.

Les tisseurs-fileurs d'Ourscamp

Depuis le 30 mai, les ouvrières et ouvriers tisseurs et fileurs de la Société Moriz et Cie, d'Ourscamp, sont en grève. Ainsi que nous l'avions annoncé, la délégation, représentant la Chambre syndicale nouvellement formée, s'est rendue pour la troisième fois devant le patron, qui a refusé absolument d'entrer en rapport avec des ouvriers syndiqués. Tous les exploités de cet affreux bagne, réunis dans le bois voisin, ont décidé de suite la cessation du travail, et personne jusqu'ici n'est rentré.

Depuis que dure cette grève, la solidarité la plus parfaite, l'entraîne le plus admirable n'ont cessé de régner.

Jamais pourtant nous n'avons assisté à une telle provocation de la part des agents du gouvernement (autorités civiles et militaires), alliés d'une façon notoire avec l'exploiteur. Un déploiement considérable de force armée met le pays en état de siège, un escadron de cuirassiers, venant de Noyon, une compagnie d'infanterie, venant de Compiègne, et plusieurs brigades de gendarmerie sont sur les lieux.

A plusieurs reprises, les grévistes, et surtout les femmes, ont dû bousculer les gendarmes chargés d'exécuter les ordres ridicules. Les officiers de toutes les armes sont aux tables des actionnaires, le capitaine Marguier (gendarmerie), de Compiègne, engage les grévistes par des discours à faire un syndicat jaune. Voici ce qu'il disait aux femmes :

« Le patron a dit : « Si mes ouvriers « veulent rentrer, je les reprendrai. » Reprenez donc le travail. Nous avons beau vous donner des conseils, vous ne les suivez pas ; vous faites toujours le contraire de ce que je vous dis, c'est curieux », et les femmes lui ont répondu : « A bas les syndicats jaunes ! »

Le procureur de la République a été entendu disant : « Ça va bien, j'espère que, demain, ils rentreront au travail. » Le sous-préfet, d'accord avec ce magistrat, a engagé les ouvriers à sacrifier leur chambre syndicale pour amener le patron à une conciliation.

Les soldats chauffent la machine de l'usine. Un des pandores gradés cherche à déconsidérer le secrétaire de la Bourse du Travail de Creil auprès des grévistes.

Malgré toutes ces infamies et cette éclatante complicité des fonctionnaires avec l'affameur Moritz, ou plutôt grâce à ces infamies, l'attitude des grévistes est de plus en plus admirable.

Les exploiteurs avaient compté sur l'ignorance des camarades bretons et luxembourgeois, pensant que ces malheureux seraient impropres à toute organisation et à toute résistance.

Il faut reconnaître qu'ils se sont cruellement trompés.

Le cortège des grévistes marche avec un ensemble merveilleux, et les femmes sont tellement énergiques, résolues et tenaces, qu'on sent bien de suite que jamais on ne viendra à bout de ces gens-là.

Samedi ont eu lieu les obsèques d'un vieux camarade qui avait travaillé un demi-siècle au service des patrons tisseurs et qui mourait dans la plus affreuse misère. Comme récompense, le « bon patron » lui faisait l'aumône d'une rente de 13 centimes par jour (pas de quoi nourrir un chien).

Le camarade Boitel a prononcé un discours, et c'était symbolique de voir les 600 grévistes, en habit de travail, autour du cercueil, pendant que le drapeau rouge, crêpé de noir, faisait face à la croix que tenait un enfant de chœur. Le discours de Boitel, qui s'adressait à toutes les victimes du capital reposant au cimetière, mit l'ensoutané en rage, et il s'enfuit en obligeant sa suite à faire de même. Et c'était imposant de voir la croix (le passé) s'enfuir, laissant le drapeau rouge (l'avenir) comme le seul emblème, pendant que les assistants chantaient gravement les beaux couplets de l'*Internationale*.

Les ouvriers attendent résolûment qu'on vienne les trouver, ne voulant pas entendre parler d'un arbitrage où interviendraient des fonctionnaires à plat ventre devant le buveur de sang, auteur de ce conflit.

Il n'y a, en vérité, qu'un conflit entre le patron et la liberté syndicale, une insurrection du monstre capitaliste payant ses ouvriers de 12 à 40 sous par jour, contre le droit ouvrier, et cela avec garantie du gouvernement.

Les grévistes d'Ourscamp sont disposés à se défendre jusqu'au bout contre les marchands d'amendes (36.000 francs par an), contre les forbans du capital, qui ne cèdent pas à ce puissant mouvement de révolte ouvrière, uniquement parce que des discordes basées sur les plus viles combinaisons financières entre actionnaires les poussent aux manœuvres les plus barbares.

Le résultat moral de ce conflit est considérable. Les 600 grévistes deviennent des révolutionnaires, et plus le conflit durera, plus les victimes du capitaliste d'Ourscamp gagneront en conscience et en volonté.

Le concours toujours assidu des syndicats environnants et celui du secrétaire de la Bourse du Travail de Creil produit le plus grand effet moral.

Les organisations sont priées d'adresser d'urgence à la Bourse du Travail de Creil les secours indispensables pour la résistance.

Les porcelainiers de Limoges

Nous avons signalé la victoire remportée par les porcelainiers de Limoges, — victoire due à l'énergie et à la ténacité des grévistes.

Une fois le travail repris, un fabricant, nommé Guérin, refusa d'accorder aux ouvrières retoucheuses aux pièces les mêmes conditions qu'aux mouleuses. Une grève s'ensuivit.

La Fédération de la Céramique intervint et, après divers pourparlers, le patron dut accéder à toutes les conditions des travailleurs et un contrat est intervenu, dans lequel il est stipulé qu'en cas de nouveaux conflits l'intervention de la Fédération de la Céramique sera de droit.

Les *passementiers de Belleville* ont mis à l'index la maison Lyonnet, fabrique de lacets de coton, 158, rue Ménilmontant, qui refuse d'accepter le nouveau tarif.

× Les *monteurs en chaussure* de la maison Cresseuil (Paris) et Pisset (Pantin) sont en grève. Avis de ne pas aller se présenter dans ces deux maisons.

× Les *mineurs de Cagnac*, en grève depuis trois semaines, résistent toujours.

× Les *tisseurs de Castres* (Usine Lécamus) ont cessé le travail, réclamant une augmentation de salaires.

× *Les métallurgistes de Lure*, en grève depuis vingt-quatre jours, résistent avec énergie, malgré toutes les tentatives de désunion essayées par les exploiteurs.

× *Les veloutiers de Saint-Etienne* ont repris le travail.

× Les *cordonniers de Rennes* ont repris le travail après des concessions réciproques.

Les Syndicats allemands

III

L'EPOQUE TRANSITOIRE

Nos lecteurs ont pu constater, d'après les articles précédents, que les ouvriers allemands du moyen âge, industriels comme agricoles, étaient déjà très avancés, et dans les idées libérales, et dans leur organisation.

Les paysans en guerre contre les autorités, leurs exploiteurs, et même victorieux un moment, les compagnons qui mettaient des villes à l'index et forçaient les maîtres, par la puissance de la solidarité, à reconnaître leurs griefs ; c'étaient deux mouvements bien révolutionnaires ; c'étaient deux puissances, deux forces qui ne pouvaient être anéanties, qui devaient agir et qu'il était aussi impossible de supprimer qu'on ne peut faire disparaître une force quelconque de l'univers.

Il serait puéril de croire que les répressions sanglantes des princes pouvaient faire disparaître les idées nouvelles qui avaient pénétré dans les cerveaux des paysans, ou seulement faire reculer ceux-ci devant un nouvel essai de secouer le joug de leurs bourreaux. Ils avaient beau brûler vifs les chefs, et massacrer les prisonniers par milliers ; les révoltés n'en continuèrent pas moins, et d'autres soulèvements se préparèrent.

Les paysans reprirent les armes ; mais avec moins de succès ; car les princes étaient maintenant coalisés et avaient à leur service les armées mercenaires.

D'autre part, les évêques et les princes cherchaient par tous les moyens, et principalement par la corruption des chefs, à enrayer les soulèvements.

Les paysans le savaient, et ils redoublaient de vigilance.

Dans les dernières insurrections qui, au début, promettaient tant de succès et firent trembler les princes et les évêques, les paysans s'étant aperçus des intentions de trahison de leur premier chef, Setzenvein, ils le firent paraître devant un conseil de

guerre, qui le condamna à mort et le fit décapiter, et avec lui son prévôt.

Michael Gaissmayer, l'âme de la révolution, qui commençait à regagner du terrain, prit alors lui-même le commandement suprême de l'armée paysanne, et il est probable que, par son intelligence et ses efforts, il serait parvenu à renverser la réaction et à faire triompher la cause des paysans.

Les princes connaissaient ses qualités. Ils se rendirent compte de la situation, et l'évêque de Brixen avait même tenu un jour ce propos que, « s'il appartenait à une classe moins élevée, il eût depuis longtemps fait disparaître le gouvernement de cette créature infâme, ce Gaissmayer ».

Ne pouvant pas le corrompre, sa tête fut mise à prix. Ils avaient même cherché à gagner un homme de son entourage pour assassiner cet individu qui, pour eux, était si dangereux ; mais l'homme avait pris l'argent et s'était bien gardé d'attenter à la vie d'un vrai chef du peuple.

Alors, personne dans la contrée n'ayant voulu se charger de ce forfait, ils réussirent à fanatiser et à corrompre deux « Espagnols », qui s'introduisirent dans sa maison, à Padoue, lui coupèrent la tête et la portèrent à Innsbruck, pour recevoir la somme promise.

Ainsi finit cet homme intelligent et dévoué, en qui tant d'opprimés et de prisonniers avaient mis leur dernier espoir, et avec sa tête « des assassins » avaient enlevé la tête à la révolution.

D'autres chefs, privés de leurs biens, errant sans famille et sans asile, exilés de leur pays, moururent misérablement sur la route ; quand ils ne furent pas victimes de la trahison, et qu'ils ne tombèrent pas, eux aussi, sous le couteau des assassins.

Les princes, continuellement en crainte de la révolte en perspective, durent conserver encore longtemps leurs armées. L'entretien de ces armées leur coûtait fort cher.

Le pays était sans ressources ; appauvri déjà auparavant par le luxe et les festins des prêtres et des princes, il était complètement dévasté après la guerre ; les campagnes et les villes étaient dépeuplées par les massacres des milliers de prisonniers. Beaucoup de paysans, habitués par des années de guerre à une vie de brigandage, ne voulurent plus retourner à la terre, et préférèrent s'enrôler dans les armées mercenaires ou s'abandonnaient au vagabondage.

Les princes ne voulaient point abandonner leur luxe, devenu une habitude, et les armées mercenaires demandaient à être payées ; il fallait de l'argent.

Maintenant, ils commençaient à comprendre les réclamations des paysans, et la haine contre le clergé leur vint à propos. Ils se firent les champions de la Réformation et commencèrent à supprimer les couvents et à s'emparer des biens de l'Eglise. Les couvents furent transformés en écoles, et les paysans, voyant leurs vainqueurs réaliser une faible part de leurs revendications, furent ravis de la bonté des princes.

Mais ce n'étaient pas tous les princes de l'Allemagne ; une partie, dans les territoires desquels les révoltes avaient été moins graves, se gardaient bien de se mettre en désaccord avec l'Eglise ; ils se rendaient compte que, une fois cette puissance rompue, la leur ne tarderait pas à l'être à son tour.

Aussi, l'Eglise ne voulait-elle pas abandonner si facilement ni ses biens, ni ses privilèges, et elle se prépara à les défendre.

Mais, comme le pape et les archevêques n'avaient plus, comme au début du moyen âge, des armées à leur disposition, ils trouvèrent d'autres moyens aussi efficaces, sinon plus.

Ignace de Loyola, un Espagnol, venait de fonder, en 1534, l'ordre des Jésuites, pour convertir les hérétiques et sauvegarder les intérêts de l'Eglise catholique.

L'action des religieux de cet ordre était invisible, mais d'autant plus efficace. L'éducation était leur principale arme, et ils cherchaient surtout à s'introduire dans les maisons princières pour diriger l'éducation des princes héritiers destinés à gouverner un jour.

Ils se créèrent ainsi un grand nombre de princes fidèles à la papauté, qui ne tardèrent pas à prendre en main la défense des intérêts de l'Eglise catholique contre les agissements des princes hérétiques ou protestants, comme on le nomme plus tard, qui s'étaient permis de supprimer les couvents et de s'emparer des biens de l'Eglise.

(A suivre.) H. BOEGELSACK.

Fédération des Bourses du Travail

COMITÉ FÉDÉRAL

Séance extraordinaire du vendredi 23 mai

Bourses représentées. — Aix, Albi, Alger, Angoulême, Arles, Bagnères-de-Bigorre, Belfort, Besançon, Bourges, Carcassonne, Cognac, Creil, Dijon, Fougères, Grenoble, Laval, Le Havre, Levallois-Perret, Lyon, Marseille, Mustapha, Narbonne, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Perpignan, Rennes, Roanne, Rouen, Saint-Nazaire, Saint-Etienne, Valence.

Bourses excusées. — Amiens, Angers, Blois, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Chalon-sur-Saône, Lons-le-Saunier, Nantes.

Le procès-verbal est lu et adopté, après une observation du délégué de la Bourse de Creil, à propos d'une circulaire qui fut adressée à sa Bourse de la part de celle d'Angers.

Cette circulaire d'Angers déplore que le Comité fédéral sorte de ses attributions en ne préconisant pas la conquête des Pouvoirs Publics et en incitant à la Révolte à propos de la loi Millerand-Colliard.

Il ajoute que la Bourse de Creil approuve pleinement la circulaire rédigée par le secrétaire du Comité fédéral, d'abord parce qu'elle était bien dans l'esprit de la décision du Comité fédéral et ensuite parce qu'elle démontrait très justement le fait qui s'était passé à Vienne (Isère), où des ouvriers se mirent en grève parce que le patron observe la loi Millerand-Colliard sur les heures de travail, ce qui fut la cause de l'envoi de troupes contre eux et des brutalités qui s'ensuivirent. Il était donc juste de dire que si c'était là le résultat des lois ouvrières, il n'existait réellement qu'un moyen : la Révolte.

Le délégué de Belfort propose l'insertion dans la *Voix du Peuple* des noms des Bourses qui répondirent au referendum relatif aux démarches faites ou à continuer pour la subvention de l'Office de statistique et de placement. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les appointements à fixer au permanent pour l'Office et sur la désignation de ce permanent.

Le secrétaire rappelle qu'après la discussion qui eut lieu à ce sujet, à la dernière séance, il ne reste plus, aujourd'hui, qu'à discuter les appointements de ce permanent et à le désigner. Il ajoute que le titulaire de la permanence fut suspendu seulement, l'on sait pourquoi.

Le délégué de Narbonne dit qu'il faut d'abord discuter les appointements à fixer, pour que celui qui sera désigné comme permanent sache s'il doit en accepter les conditions, et il propose 200 francs par mois, estimant que beaucoup d'ouvriers voudraient bien avoir ces appointements.

Il donne encore d'autres arguments en faveur de sa façon de voir.

D'autres délégués estiment que 250 francs ne sont pas de trop, si l'on considère les dépenses occasionnelles auxquelles sont sujets les permanents.

Une longue discussion s'engage.

Le délégué de Belfort estime qu'on ne doit pas avoir les mêmes vues qu'ont les patrons, et, autant que les moyens des organisations le permettent, on doit payer convenablement ceux que nous désignons pour tenir des fonctions dans ces organisations. Il trouve étrange que ce soient les camarades des corporations qui paient le mieux leurs fonctionnaires qui trouvent ici que l'on paie trop, alors que l'argent sur lequel seraient payés les permanents ne vient pas des cotisations des syndicats.

Enfin, l'on vote le chiffre des appointements à fixer :

6 voix sont pour 300 francs
20 voix sont pour 250 francs ;
4 voix sont pour 200 francs.

Les appointements du délégué permanent à l'Office sont fixés à 250 francs.

L'on demande au camarade Lévy s'il accepte de continuer à tenir la permanence, comme il la tint avant qu'on ne fût obligé de suspendre le fonctionnement partiel de l'Office.

Celui-ci accepte, et ce service fonctionnera à partir du mois de mai.

On passe à la seconde question à l'ordre du jour : l'Unité ouvrière.

Le secrétaire expose le travail fait par la Commisson depuis la discussion de la dernière séance du Comité.

Deux manières de concevoir l'Unité ont été émises à la Commission, et l'on a trouvé bon que deux rapports fussent élaborés. Ce sont ces deux rapports qui vont être soumis au Comité.

L'un des deux rapporteurs lit le sien ; puis, il est donné connaissance du second rapport.

Ensuite, une discussion s'engage sur les rapports. A peu près tous les membres du Comité y prennent part.

Le délégué de Besançon fait observer que le rapport lu le premier a un inconvénient, puisqu'avec le système d'Unité qu'il préconise, les syndicats seront représentés deux fois et par deux différents délégués, qui, pense-t-il, se contrediront.

Il demande que ce rapport ne soit adopté ni dans son ensemble ni dans ses détails.

Le Havre croit qu'en effet le monde du travail manque d'unité primitive ; on veut faire l'unité par en haut et on oublie de la faire par en bas, dans nos syndicats et fédérations.

Les Bourses ont des attributions bien distinctes de celles des syndicats ou fédérations de métiers et d'industries. Il définit le rôle des Bourses actuellement, et celui qu'elles pourraient avoir au lendemain d'une révolution.

Il y a, dit-il, deux organismes bien distincts, qui ont un role spécial à chacun : l'un, la production ; l'autre, la répartition. Il faudrait que le rapport ou le projet d'Unité qui sera soumis aux Bourses s'inspire bien du rôle des deux organismes et sache le définir. Il parle de l'indépendance qu'ont-pas et que ne peuvent avoir actuellement les Bourses.

Alger réplique que, si les Bourses veulent être absolument indépendantes actuellement, il faut qu'elles imitent celles qui veulent faire de la coopération. En dehors de la cotisation syndicale, si pénible à obtenir et presque impossible à augmenter, il n'y a que ce moyen. Il nous appartient de faire en sorte que ce moyen soit employé comme il doit l'être, c'est-à-dire qu'il soit inspiré de l'esprit le plus largement, le plus libertairement communiste.

Angoulême pense que c'est une erreur de croire que l'on ne peut habituer les travailleurs à verser de fortes cotisations, puisque des fédérations de métiers ou d'industries sont déjà arrivées, en France, à posséder des rouages de solidarité merveilleux. Puis, il fait un tableau de l'esprit syndical anglais. Il montre ces organisations très riches et obtenant de leur union des résultats extraordinaires.

Alger réplique qu'ils sont surtout de grands coopérateurs, mais qu'il leur manque un peu des idées et des principes que nous possédons, que nous voudrions voir dans des organisations aussi fortes.

On fait remarquer que la discussion tend à s'écarter du sujet.

Le délégué de Mustapha explique son rapport, lu le premier, et il dit qu'avec son système les rouages de l'organisation ouvrière ne sont supprimés d'aucune façon, mais transformés.

Le délégué de Belfort dit qu'en effet ce rapport, au lieu de supprimer des rouages, en ajoute, et c'est ce qu'il lui reproche. Il rappelle ce qui fut tenté il y a quelques années, pour ne faire qu'un seul organisme des deux qui existaient, et demande à ce qu'on songe aux résultats qui furent obtenus. Il démontre ensuite comment il comprendrait l'Unité ou la Confédération, et dit qu'il s'est appliqué à le démontrer aussi très brièvement dans son rapport.

Arles croit que le système des commissions, préconisé par le rapport du délégué de Mustapha, a sa valeur.

Albi conçoit, après mûres réflexions, que ni l'une ni l'autre des deux organisations ne doivent disparaître. Elles ont chacune leur tâche, qui est belle. Ce qu'il faut voir disparaître à jamais, c'est l'antagonisme qui sembla par moments exister entre ces deux organes d'une seule organisation. Le but étant le même, c'est un corps qui marche vers ce but, et ces deux organismes sont comme les deux jambes qui l'y mènent.

Le délégué de Marseille dit que, pour clore cette longue discussion, il faut prendre au moins une résolution. Il propose que des conclusions soient tirées de chacun des deux rapports, puis remises au secrétaire, qui les reproduira, pour es transmettre aux délégués du Comité, en les convoquant. Ainsi, chacun pourra réfléchir et apporter une façon de penser qui aura plus de poids pour dire quel projet devra être présenté aux Bourses, pour qu'elles se prononcent au Congrès d'Alger.

Cette proposition est adoptée.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 13 juin, à 8 heures et demie précises, salle de Commission, 2 étage, avec, à l'ordre du jour : 1° Procès-verbal ; 2° Affaires courantes ; 3° Propositions diverses ; *Le cas de la Bourse de Nice ; Suite de l'étude sur le projet d'Unité à présenter aux Bourses.*

Le secrétaire, G. YVETOT.

Dans sa séance extraordinaire du 23 mai, après lecture du procès-verbal, le Comité fédéral des Bourses a adopté la proposition du délégué de Belfort, demandant l'insertion, dans la *Voix du Peuple*, des Bourses qui répondirent au referendum relatif aux démarches faites ou à continuer pour la subvention de l'Office de statistique et de placement.

Cinquante et une Bourses ont répondu, toutes affirmativement. Ce sont :

Aix, Albi, Alençon, Alger, Amiens, Angers, Angoulême, Arles, Bagnères-de-Bigorre, Belfort, Besançon, Bourges, Boulogne-sur-Mer, Calais, Carcassonne, Châteauroux, Cognac, Commentry, Creil, Dijon, Elbeuf, Issy-les-Moulineaux, Laval, Limoges, Lyon, Montpellier, Mustapha, Nantes, Narbonne, Nevers, Nice, Orléans, Paris, Perpignan, Poitiers, Rennes, Roanne, Rochefort-sur-Mer, Rouen, Saintes, Saint-Quentin, Saint-Nazaire, Saumur, Thiers, Toulon, Toulouse, Valence, Versailles, Vienne, Villeneuve-sur-Lot.

Réunion du Comité fédéral

Camarade,

Vous êtes prié d'assister à notre réunion du Comité fédéral, qui aura lieu le vendredi 13 juin, à huit heures et demie précises, salle de commission (2° étage).

Ordre du jour :

Procès-verbaux, affaires courantes. Le cas de la Bourse de Nice. Suite de l'étude sur le projet d'Unité à soumettre aux Bourses.

Le Secrétaire, G. YVETOT.

Chambre syndicale des ouvriers balanciers de la Seine

Camarades,

Alors que dans la plupart des corporations les ouvriers ressentent, de plus en plus, la nécessité de se serrer les coudes pour maintenir leurs salaires et s'opposer aux vexations continues des employeurs, nous semblons nous retomber dans l'apathie la plus profonde.

Devant une telle indolence, nos patrons en profitent pour diminuer nos salaires et infensifier notre production.

Il est donc de notre devoir de ne plus contnuer à être, par notre silence, des éternels dupés, aussi pour mettre un terme aux exactions patronales, nous vous invitons à assister à la Conférence corporative qui aura lieu le samedi 14 juin, à huit heures et demie du soir, Bourse du Travail, salle des Conférences, avec le concours des camarades Briat, secrétaire du Syndicat des ouvriers en instruments de précision ; Braun et Latapie, secrétaires de l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes de France qui y traiteront de l'*Utilité des Syndicats et de la Prud'homie.*

Congrès des Employés

La Fédération Nationale des Employés organise, pour les 12, 13 et 14 juillet, un Congrès corporatif, qui se tiendra à la Bourse du Travail, à Paris, et elle adresse aux Syndicats d'employés l'appel suivant :

Aux organisations corporatives d'employés

Pour la septième fois, nous appelons à se réunir en Congrès les groupements de travailleurs employés.

Il y a quelques années, nous nous serions adressés à nos camarades en essayant, tout d'abord, de leur démontrer l'absolue nécessité de donner à leurs revendications un tel caractère qu'elles apparussent comme la plainte éloquente d'une classe longtemps méconnue et désormais résolue à exiger sa place au banquet de la Vie.

Cette affirmation n'est plus à faire : elle est passée dans le domaine des vérités définitivement acceptées, elle forme le tréfond de notre propagande, de notre mode d'organisation, elle est le principe d'activité et d'énergie grâce auquel nous avons eu la joie de constater, en ces dernières années, une magnifique floraison d'organisations purement syndicales.

Passons donc maintenant aux conquêtes positives, d'une part, et à notre organisation méthodique, d'autre part.

Des lois, qui nous intéressent au plus haut point, sont en souffrance devant le Parlement : Réforme des prud'hommes, repos hebdomadaire, extension aux employés des lois édictant la protection légale, protégeant l'hygiène, la sécurité et la dignité de nos corporations, limitant la durée excessive du labeur assurant aux prolétaires, réduits, toute leur vie, à la portion congrue d'un salaire insuffisant, le pain des vieux jours, le pain indispensable et noblement gagné, des années de déchéance physique ; lois ouvrant aux employés, en pays démocratique, la possibilité du contrôle et de l'initiative démocratiques, dans toutes les matières où leur intérêt est en jeu... Ces lois libératrices, ces lois génératrices de progrès et d'émancipation postérieurs, joueront-elles encore longtemps — par notre faute, pour une grande part, — le rôle de *volant* sur la raquette parlementaire ; sont-elles destinées à demeurer de puérils accessoires dans les farandoles électorales ?

Non, vous ne le voudrez pas. Venez donc, associations et groupes, syndicats et cercles, examiner avec nous, en même temps que les formules définitives qui répondent le mieux à nos intérêts, les moyens les plus efficaces et les plus prompts de les faire aboutir.

Mais venez tous,

Venez tous parce que c'est dans votre unanimité que réside la force ; venez tous pour que l'action, se répandant sur tout le territoire, porte partout les mêmes coups et accomplisse partout le même effort ; venez tous pour que nos employeurs, que nous ne menaçons pas, mais devant qui nous sommes las de courber servilement un regard que nous voulons diriger vers l'avenir, aient l'impression exacte de notre puissance ; venez tous pour que des mains amies, faites pour l'union, ne s'égarent plus ; venez tous pour que législateurs et gouvernants ne soient plus enclins à nous traiter en quantité négligeable

Votre cause, votre salut sont entre vos mains, employés. A vous d'assurer l'un, de faire triompher l'autre, en joignant vos bonnes volontés non douteuses à celles de vos camarades animés des mêmes espoirs et résolus aux mêmes efforts, et vous vaincrez !

Tous debout ! Tous au Congrès !

Pour le Comité Fédéral :

Le secrétaire général, ARTHUR ROZIER.
Le Trésorier général, PENNELIER.
Le secrétaire-adjoint, A. AUGÉ.

Ordre du jour :

1° Vérification des pouvoirs ;
2° Rapport du Comité fédéral : *a)* Action parlementaire ; *b)* Propagande ; *c)* Organisation ; *d)* Situation morale ; *e)* Situation financière ;
3° Extension aux employés de la législation protectrice du travail ;
4° *a)* Délais, congés et indemnité en cas de rupture du contrat de travail ; *b)* Privilège des salaires et appointements ;
5° *a)* Minimum des salaires ; *b)* Participation aux bénéfices ; *c)* Modes de rétribution : salaire, logement, nourriture ; *d)* Suppression des paiements en nature ; *e)* Amendes et retenues ; *f)* Guelte ; *g)* Saisie-arrêt ;
6° Repos hebdomadaire ;
7° Inspection du travail ;
8° Tribunaux du travail : *a)* Conseils d'arbitrage ; *b)* Extension aux employés de la juridiction des prud'hommes ;
9° Compte rendu de mandat du citoyen Victor Dalle, délégué au Conseil supérieur du travail ;
10° Renouvellement du Comité fédéral ;
11° *a)* Fédération internationale ; *b)* Congrès international de Bruxelles ;
12° Publication de l'organe fédéral ;
13° Questions diverses.

NOTA. — *Les syndicats, associations, groupes et cercles désireux de participer au Congrès sont invités à faire connaître*, dès maintenant, *le nombre, le nom et les adresses de leurs délégués.*

COMMUNICATIONS

LES COIFFEURS. — Le Syndicat des coiffeurs fait une active propagande pour la vulgarisation de l'*affiche-label*, et tout fait espérer que, sous son impulsion, d'ici peu, la majeure partie des salons de coiffure seront ornés de l'affiche confédérale.

A la dernière réunion générale du Syndicat, qui s'est tenue à la Bourse du Travail, le jeudi 29 mai, l'ordre du jour suivant a été acclamé :

Les ouvriers coiffeurs de Paris, réunis sous les auspices de la chambre syndicale ouvrière ;

Considérant que la fermeture des salons est un fait acquis parce que acceptée et appliquée par la grande majorité des patrons, que les comités ouvriers ont à faire fléchir par tous les moyens les quelques patrons rétrogrades qui consciemment ou inconsciemment portent atteinte au progrès ;

Considérant, d'autre part, que le « Label », cette nouvelle arme dont va bientôt se servir le prolétariat français, nous donnera les forces nécessaires pour faire aboutir toutes nos revendications ; décident d'adhérer tous au syndicat ouvrier, de ne se servir que dans les maisons ayant l'« affiche-label », de n'user que des produits ayant la marque syndicale et, conscients de leurs droits et devoirs sociaux, se déclarent résolus à faire bloc avec tout le prolétariat pour lutter contre le bloc des exploiteurs de toute sorte, afin de hâter l'avènement de la société communiste, qui libérera enfin les travailleurs de toutes les iniquités dont ils sont victimes, et lèvent la séance aux cris de : « Vive le syndicat ! ».

Le secrétaire : R. DUMÉNOS.

AUX CAMARADES DE LA FEDERATION DU DEPARTEMENT DES FINANCES. — Aujourd'hui les trois manufactures de tabacs de la Seine sont en grève, pour une question de principe. L'arbitraire administratif frappe en ce moment, nos camarades des tabacs, en violant un des principes qui constitue la base fondamentale de leur organisation corporative. Les syndicats de la région parisienne ont compris tout le danger que ferait courir à leur existence, le favoritisme dont entend user à sa guise et sans contrôle d'administration centrale. Forts de leurs droits, indignés de tels procédés, nos camarades ont cesse le travail.

Devant l'enthousiasme et l'énergie dont font preuve les grévistes au cours de la lutte qu'ils ont entreprise, pour mettre un terme aux abus dont ils sont victimes. La Fédération du département des finances, considérant qu'il est de son devoir de soutenir pécuniairement et moralement les ouvriers des tabacs, engage les camarades des sections de province à l'instar de Pantin-Aubervilliers à faire d'abord, immédiatement des souscriptions, affirmant ainsi leurs larges sentiments de solidarité.

Pour la Fédération et par ordre,

Le Secrétaire général, A. SIMONIN, 81, route de Flandre (Aubervilliers).

SYNDICAT DES OUVRIERS MAÇONS, TAILLEURS ET SCIEURS DE PIERRE. — Le syndicat, réuni salle Allard, 37, rue de l'Ouest, le 31 mai, sur la convocation du syndicat et de la Fédération nationale, après avoir entendu les citoyens Baritaud et Victor Maries, délégués au Congrès de Marseille, rendre compte de leur mandat, ainsi que les citoyens Combonnerel, Duras, Dartois, conseillers prud'hommes, approuve la conduite du syndicat, et l'invite à persévérer dans l'avenir pour l'union syndicale ouvrière contre le patronat organisé, et voue au mépris les quelques jaunes qui sont venus troubler la réunion. — *Le secrétaire*, MAZONOX.

AVIS DE RÉUNIONS

PARIS. — *Fédération de la Bijouterie et Orfèvrerie.* — Réunion du Comité fédéral le vendredi 6 courant, à 8 heures et demie très précises, salle de commission, 5e étage.

Ordre du jour : Grève Giraudet ; Election à la commission départementale.

× *Union syndicale du Bronze.* — Pour la Grève générale. — A tous les travailleurs ! à tous les sans-travail ! aux ouvrières et ouvriers syndiqués et non-syndiqués !

Camarades,

Eternellement dupés et exploités, sans cesse courbés sous le joug capitaliste, resterons-nous toujours dans la même inaction ?

Ne pouvons-nous donc pas entrevoir un moyen libérateur ? Est-ce qu'en dehors de la politique des travailleurs sont incapables d'aller vers les réalisations pratiques qui doivent les libérer ?

Une bonne fois pour toutes n'y aura-t-il pas une rupture complète entre le système parlementaire, fait de promesses illusoires et basé sur un réformisme impuissant, et le système révolutionnaire, seul capable d'élever à toutes les formes de la vie sociale le prolétariat en puissance d'émancipation.

Ces questions intéressantes doivent être résolues par les travailleurs eux-mêmes ; c'est pourquoi vous êtes priés d'assister en nombre aux grandes conférences qui auront lieu à la Bourse du Travail sur la *Grève générale*, qui apparaît comme un moyen d'émancipation pratique.

En voulez-vous la réalisation ? Commencez alors à la propager. Au-dessus de toutes les questions de retraites, au-dessus de l'augmentation des salaires, au-dessus de la diminution des heures de travail, palliatifs qui ne peuvent vous donner tout le bonheur, il y a la grande question de la suppression du salariat.

Si vous voulez la résoudre, vous irez à la révolution sociale, en préparant la Grève générale.

Samedi 7 juin 1902, à huit heures et demie du soir, grande salle, Bourse du Travail : 1° Conférence par le citoyen E. Girault, sur la Grève générale (son but, ses moyens) ; 2° Conférence : l'Unité ouvrière (rouges et jaunes) ; 3° Conférence : Politique et Révolution ; 4° Conférence : Au lendemain de la Grève générale. — *Le conseil syndical.*

× *Chambre syndicale des ouvriers électriciens et parties similaires.* — Appel aux ouvriers syndiqués et non syndiqués. — Camarades, la deuxième grande réunion, qui eut lieu le samedi 17 mai 1902, a adopté à l'unanimité moins deux voix l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers électriciens syndiqués et non syndiqués, partisans de la coopérative de production à base communiste, nomment une commission de rédaction des statuts et règlements, composée de quatre syndiqués et quatre non syndiqués. Les statuts devront être élaborés sur les principes suivants : 1° Pas de partage des bénéfices ; 2° Salaire égal pour tous ; 3° Journée de 8 francs pour 8 heures ; 4° Une partie des bénéfices pour la propagande sociale.

Camarades, la commission, se conformant strictement au mandat qu'elle a reçu, a complètement terminé ses travaux. En conséquence, vous êtes invité à la réunion qui aura lieu le samedi 7 juin, à 8 heures et demie du soir, salle du bas, côté droit, rez-de-chaussée, Bourse du Travail.

Ordre du jour :
Fondation définitive ;
Lecture des statuts ;
Inscription et cotisation.

Les camarades partisans des principes ci-dessus sont seuls invités.

Le secrétaire, ROULLIER.

BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS

Vendredi 6 juin :

Grande salle, soir. — Jardiniers.
Salle Bondy, soir. — Choral de la Bourse.
Salle des Conférences, soir. — Syndicat des employés.
Salle du bas, côté droit, soir. — Coupeurs-brocheurs.
Salle des Grèves, soir. — Cordonnerie parisienne.
Salle de Commissions, 2° étage, soir. — Fédération des Bourses.
Salle de Commissions, 3° étage, soir. — Tourneurs en optique.
Salle de Commissions, 4° étage, soir. — Cantonniers et services réunis.
Salle de Commissions, 5° étage, soir. — Fédération de la Bijouterie.

Samedi 7 juin :

Grande salle, soir. — Conférence organisée par l'Union du Bronze.
Salle Bondy, soir. — Serruriers en bâtiment.
Salle des Conférences, soir. — Teinturiers-dégraisseurs.
Salle du bas, côté droit, — Réunion générale des électriciens.
Salle des Grèves, soir. — Union des menuisiers.
Salle de Commissions, 1er étage, soir. — Union des Syndicats.
Salle de Commissions, 2° étage, soir. — Elèves en pharmacie.
Salle de Commissions, 3° étage, soir. — Corroyeurs du cuir noir.
Salle de Commissions, 4° étage, soir. — Sellerie-bourrellerie.
Salle de Commissions, 5° étage, soir. — Conseil des chaudronniers en fer.
Annexe A, grande salle, soir. — Femmes sténographes.

Dimanche 8 juin :

Grande salle, après-midi. — Réunion générale de la Typographie parisienne.
Salle Bondy, après-midi. — Camionneurs.
Salle des Conférences, après-midi. — Mouleurs en carreaux de plâtre.
Salle du bas, côté droit, après-midi. — Elections à la commission départementale.
Salle des Grèves, après-midi. — Ouvriers en coffre-fort.
Salle de Commissions, 1er étage, après-midi. — Galochiers.
Annexe A, grande salle, après-midi. — Egoutiers.

Lundi 9 juin :

Salle Bondy, soir. — Chauffeurs-mécaniciens.
Salle des Conférences, soir. — Casquettiers.
Annexe A, grande salle, soir. — Egoutiers de la Ville.

Mardi 10 juin :

Grande salle, après-midi. — Fédération des tabacs.
Salle Bondy, soir. — Chauffeurs-mécaniciens.
Salle des Conférences, soir. — Comité confédéral.
Salle du bas, côté droit, soir. — Caoutchoutiers.
Salle de Commissions, 1er étage, soir. — Peintres en bâtiment.
Salle de Commissions, 2° étage, soir. — Union de la Voiture.
Salle de Commissions, 3° étage, soir. — Paveurs granitiers de la régie.
Salle de Commissions, 4° étage, soir. — Placiers en fleurs et plumes.
Annexe A, salle 12, soir. — Métropolitain.

Mercredi 11 juin :

Salle Bondy, soir. — Réunion générale des chauffeurs-mécaniciens.
Salle des Conférences, soir. — Charpentiers de la Seine.
Salle de Commissions, 1er étage, soir. — Le Sou du Soldat de l'Union des Syndicats.
Salle de Commissions, 2° étage, soir. — Travailleurs du gaz.
Salle de Commissions, 3° étage, soir. — Papeterie.

Jeudi 12 juin :

Salle Bondy, soir. — Bijouterie deuil, acier.
Salle des Conférences, soir. — Fossoyeurs.
Salle du bas, côté droit, soir. — Union du Bronze.
Salle de Commissions, 1er étage, soir. — Conseil de l'orfèvrerie.
Salle de Commissions, 2° étage, soir. — Graitiers.
Salle de Commissions, 3° étage, soir. — Chemins de fer.
Salle de Commissions, 4° étage, soir. — Fédération du papier.

Composé sur linotypes et tiré par des ouvriers syndiqués

L'Imprimeur-Gérant : PENNELIER.

Imprimerie spéciale de *La Voix du Peuple*
16, rue du Croissant, Paris.